



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



TEXTES REGLEMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

1

L'ARTICLE 2312-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES REND OBLIGATOIRE LA TENUE DE DEBATS BUDGETAIRES (DOB) DANS LES 2 MOIS PRECEDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF, AFIN DE PRESENTER AU CONSEIL MUNICIPAL LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROCHAIN BUDGET.

2

LA LOI DU 7 AOUT 2015, PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (LOI NOTRE) PRECISEE PAR LE DECRET DU 24 JUIN 2016 N°2016-841, A RENFORCE LE ROLE DU ROB EN DEFINISSANT SON CONTENU.

LE ROB DOIT COMPORTER LES INFORMATIONS SUIVANTES (ARTICLE D.2312-3 DU CGCT) :

- **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN DEPENSES ET EN RECETTES SONT NOTAMMENT PRECISEES LES HYPOTHESES GENERALES RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET, NOTAMMENT EN MATIERE DE CONCOURS FINANCIERS, DE FISCALITE, DE TARIFICATION, DE SUBVENTIONS AINSI QUE LES PRINCIPALES EVOLUTIONS RELATIVES AUX RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DONT ELLE EST MEMBRE.**
- **LA PRESENTATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS, NOTAMMENT EN MATIERE DE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT.**
- **LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE CONTRACTEE ET LES PERSPECTIVES POUR LE PROJET DE BUDGET.**

CES INFORMATIONS DEVANT PERMETTRE D'EVALUER L'EVOLUTION DU NIVEAU D'EPARGNE BRUTE, D'EPARGNE NETTE ET DE L'ENDETTEMENT A LA FIN DE L'EXERCICE AUQUEL SE RAPPORTE LE PROJET DE BUDGET.

LE DECRET PREVOIT EGALEMENT QUE LE PRESENT RAPPORT EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC PAR TOUS LES MOYENS DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA TENUE DU DEBAT.

3

COMME TOUTE DELIBERATION QUI AMENE LE CONSEIL MUNICIPAL A PRENDRE ACTE, LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DONNE LIEU A UN VOTE.

4

LE PROJET DE LOI DE FINANCES, DANS UN CONTEXTE D'INSTABILITE PROVOQUE PAR LA DISSOLUTION DE JUIN 2024, A ETE REJETE EN DECEMBRE 2024, PROVOQUANT LA CHUTE DU GOUVERNEMENT BARNIER –SITUATION INEDITE SOUS LA VEME REPUBLIQUE– ET FAIT L'OBJET D'UNE ADOPTION LE 5 FEVRIER 2025.

Au stade de l'élaboration du présent Rapport d'Orientation Budgétaire, les données de clôture de l'exercice 2024 sont indiquées à titre prévisionnel même si elles préfigurent déjà les chiffres définitifs. En effet, elles ont été validées par le comptable assignataire de la commune et devraient donc être, sous toutes réserves, ainsi reprises dans le Compte Financier Unique qui sera soumis à l'assemblée délibérante lors d'un prochain Conseil.

I. L'ÉCONOMIE MONDIALE : une croissance stable mais faible (source FMI octobre 2024)

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Changement de cap et menaces grandissantes

OCT 2024



Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2023	2024	2025
Production mondiale	3,3	3,2	3,2
Pays avancés	1,7	1,8	1,8
États-Unis	2,9	2,8	2,2
Zone euro	0,4	0,8	1,2
Allemagne	-0,3	0,0	0,8
France	1,1	1,1	1,1
Italie	0,7	0,7	0,8
Espagne	2,7	2,9	2,1
Japon	1,7	0,3	1,1
Royaume-Uni	0,3	1,1	1,5
Canada	1,2	1,3	2,4
Autres pays avancés	1,8	2,1	2,2
Pays émergents et pays en développement	4,4	4,2	4,2
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,7	5,3	5,0
Chine	5,2	4,8	4,5
Inde	8,2	7,0	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,3	3,2	2,2
Russie	3,6	3,6	1,3
Amérique latine et Caraïbes	2,2	2,1	2,5
Brésil	2,9	3,0	2,2
Mexique	3,2	1,5	1,3
Moyen-Orient et Asie centrale	2,1	2,4	3,9
Arabie saoudite	-0,8	1,5	4,6
Afrique subsaharienne	3,6	3,6	4,2
Nigéria	2,9	2,9	3,2
Afrique du Sud	0,7	1,1	1,5
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,4	4,2	4,2
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,0	4,7

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024.

Note : Pour l'Inde, les données et les prévisions sont présentées sur la base de l'exercice budgétaire. Les données de l'exercice 2023/24 qui débute en avril 2023, sont présentées dans la colonne 2023. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 7,3 % en 2024 et de 6,5 % en 2025 sur la base de l'année civile.

Des prévisions de croissance sous une forme résiliente et lente par le FMI qui sont toutefois fortement soumises aux risques géopolitiques mondiaux.

Il y a autant de possibilités que les prévisions établies soient révisées à la hausse qu'à la baisse durant l'année 2025.

La croissance mondiale pourrait encore surprendre à la hausse, mais d'autres facteurs potentiels pourraient avoir l'effet inverse.

Il y a donc lieu d'appréhender ce contexte avec prudence.

II. L'ÉCONOMIE MONDIALE : une croissance mondiale de 3,2% en 2024 marquée par la baisse de l'inflation

(source FMI octobre 2024)

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

Au niveau mondial, l'année 2024 a été marquée par l'abaissement des niveaux d'inflation. Après avoir culminé à 9,4% en glissement annuel au troisième trimestre de 2022, le taux d'inflation global devrait s'établir à 3,5 % d'ici la fin de 2025, en dessous du niveau moyen de 3,6 % enregistré entre 2000 et 2019.

Mais cette amélioration apparente masque des différences notables. **Les risques de dégradation se multiplient et dominent actuellement les perspectives mondiales :** une escalade des conflits régionaux, un maintien trop prolongé d'une politique monétaire restrictive, une possible résurgence de la volatilité des marchés financiers avec des conséquences défavorables sur les marchés de la dette souveraine, un ralentissement encore plus marqué de la croissance en Chine et le recours toujours grandissant à des mesures protectionnistes.

La vigilance reste de mise.

L'inflation dans les services reste très élevée, à presque le double du niveau pré-pandémique. Certains pays émergents voient réapparaître des pressions inflationnistes, parfois en raison des prix élevés des denrées alimentaires. De plus, le monde est à présent marqué par des perturbations de l'approvisionnement en raison de facteurs climatiques, sanitaires et géopolitiques. Face à de tels chocs, qui font à la fois augmenter les prix et baisser la production, la politique monétaire peine toujours davantage à maintenir la stabilité des prix.

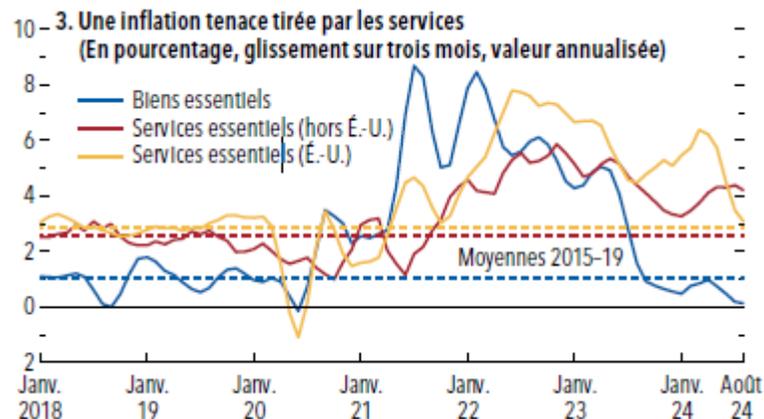
L'abaissement de l'inflation a permis à la croissance mondiale de se stabiliser. A 3,2% en 2024 et 2025, les projections de croissance mondiale s'établiraient à 3,1 % d'ici cinq ans, un niveau qui reste médiocre si on le compare à la moyenne pré-pandémique. Les quatre dernières années ont mis à l'épreuve la résilience de l'économie mondiale. La pandémie du siècle, l'éruption de conflits géopolitiques et la multiplication d'événements météorologiques extrêmes ont perturbé les chaînes d'approvisionnement, engendré des crises énergétiques et alimentaires, et contraint les pouvoirs publics à prendre des mesures inédites pour protéger leurs populations et leurs moyens d'existence. L'économie mondiale a bien résisté dans l'ensemble, mais ce résultat global masque des disparités entre régions et des sources de fragilité persistantes.

Depuis le début de l'année, certains signes semblent indiquer que les déséquilibres cycliques sont en voie de résorption. Les prix des biens se sont stabilisés, et certains sont en baisse, mais dans de nombreux pays l'inflation reste élevée dans le secteur des services, ce qui tient en partie à de rapides hausses de salaires, à l'heure où les rémunérations n'ont pas fini de rattraper les prix, gonflés par la flambée inflationniste des années 2021-22.

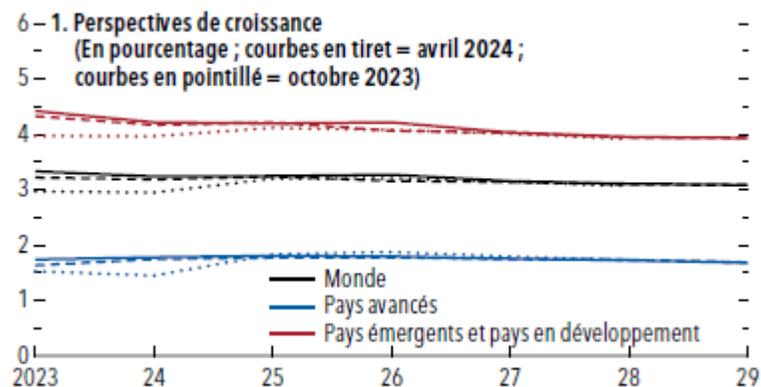
Certaines banques centrales ont donc été contraintes de reporter leurs projets d'assouplissement monétaire, ce qui a accru les pressions qui pèsent sur les finances publiques, en particulier dans les pays où les coûts du service de la dette sont déjà élevés et qui connaissent d'importants besoins de refinancement.

Les perspectives sont hautement incertaines.

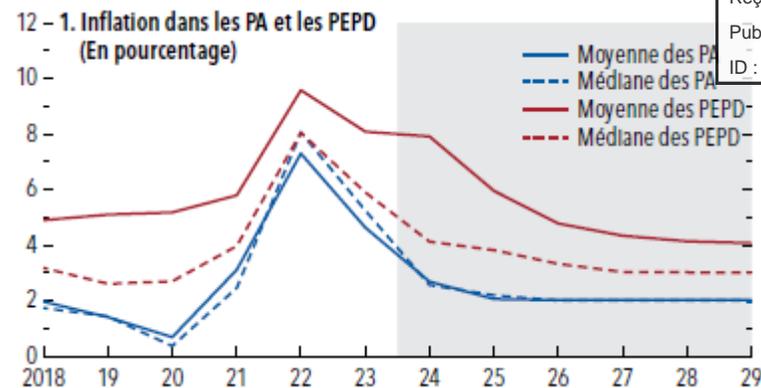
Le contexte géopolitique mondial avec les conflits en cours, les tensions sur les droits de douane et le retour à un protectionnisme débridé pourraient avoir des conséquences très négatives et diffuses sur la croissance mondiale et l'économie des 3 zones moteurs que sont l'Europe, les États-Unis et la Chine.



Sources : Haver Analytics ; Organisation de coopération et de développement économiques ; calculs des services du FMI.



Sources : Haver Analytics ; Organisation de coopération et de développement économiques ; calculs des services du FMI.



Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Sources : Haver Analytics ; Organisation de coopération et de développement économiques
Publié le
ID : 093-219300159-20250320-25_004-DEs du FMI.

PA = pays avancés
PEPD = Pays en voie de développement

Perspectives du scénario de référence : croissance stable et poursuite de la désinflation

La croissance mondiale devrait rester à peu près stable et passer de 3,3 % en 2023 à 3,1 % en 2029.

Perspectives de croissance : convergence des principales puissances économiques

Après un rebond consécutif à la réouverture de leur économie en 2022, les pays avancés ont vu leur croissance nettement se ralentir en 2023, et celle-ci devrait se stabiliser entre 1,7 et 1,8 % jusqu'à 2029. Cette apparente stabilité masque des dynamiques nationales disparates, à mesure que certains mécanismes cycliques perdent de leur intensité et que l'activité économique retrouve son niveau potentiel.

Aux *États-Unis*, les projections de croissance pour 2024 ont été revues à la hausse à 2,8 %. La croissance devrait ralentir à 2,2 % en 2025, au fur et à mesure que la politique budgétaire prendra un tour plus restrictif.

Dans la *zone euro*, il semblerait que la croissance ait atteint son point le plus bas en 2023. La croissance devrait poursuivre sur cette lancée en 2025 et atteindre 1,2 %, grâce à l'augmentation de la demande intérieure. La hausse des salaires réels devrait stimuler la consommation, et l'assouplissement progressif de la politique monétaire devrait soutenir les investissements.

La croissance devrait ralentir au *Japon* en 2024

La croissance vigoureuse des *pays émergents d'Asie* devrait marquer le pas et passer de 5,7 % en 2023 à 5,0 % en 2025. Ce qui tient à un ralentissement économique prononcé dans les deux plus grands pays de la région (Inde et Chine).

Dans la région *Moyen-Orient et Asie centrale*, en revanche, la croissance devrait accélérer et passer de 2,1 % en 2023 à 3,9 % en 2025 dans la mesure où des perturbations temporaires dans la production et le transport de pétrole vont s'estomper.

L'*Afrique subsaharienne* devrait également connaître une accélération de la croissance du PIB, qui, d'après les estimations, devrait passer de 3,6 % en 2023 à 4,2 % en 2025, à mesure que s'estompent les effets de chocs météorologiques antérieurs et que se relâchent les contraintes qui pèsent sur l'offre.

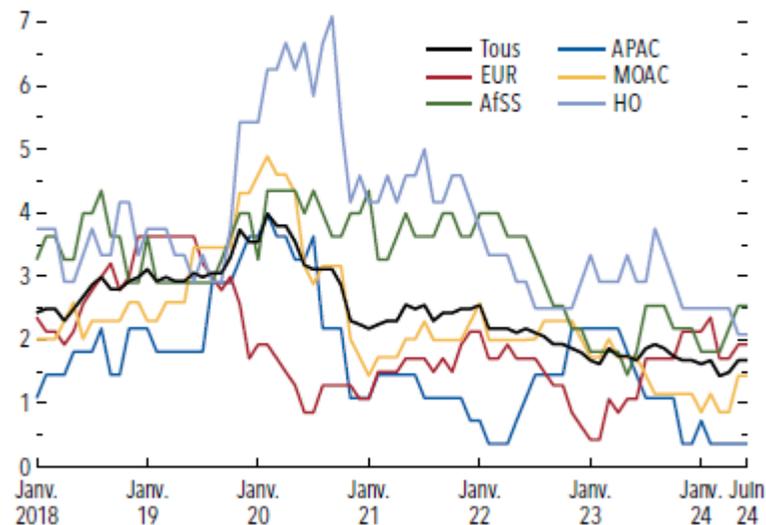
La croissance de la région *Amérique latine et Caraïbes* devrait passer de 2,2 % en 2023 à 2,1 % en 2024, avant de connaître un rebond à 2,5 % en 2025.

Les perspectives de l'économie mondiale pourraient être ajustées en cours d'année en fonction de la balance des risques et perspectives. Les principales incertitudes qui entourent les perspectives mondiales sont détaillées ci-après.

Les facteurs de risque pouvant conduire à une dégradation du niveau économique mondiale qui pourraient modifier ces scénarios sont :

- Le resserrement de la politique monétaire s'avère plus douloureux que prévu ;
- Réévaluations sur les marchés financiers résultant des changements d'orientation de la politique monétaire ;
- Les tensions sur la dette souveraine s'accroissent dans les pays émergents et les pays en développement ;
- Contraction plus prononcée que prévu du secteur immobilier chinois ;
- De nouvelles flambées des cours des produits de base se produisent sous l'effet de chocs climatiques, de conflits régionaux ou de tensions géopolitiques à plus grande échelle ;
- **La multiplication des mesures protectionnistes, dans le sillage de la politique amorcée par le Président Trump en la matière, et des réactions de la Chine, du Canada ou du Mexique par exemple (pour l'instant...) ;**
- Retour des troubles sociaux.

Graphique 1.17. Niveaux de tensions sociales
 (Pourcentage des pays qui connaissent des troubles sociaux majeurs)



Le graphique illustre, au sein de chaque région, la part des pays qui ont connu des troubles sociaux majeurs (manifestations, émeutes, etc.) au cours des 12 mois écoulés.

AfSS = Afrique subsaharienne ; APAC = Asie et Pacifique ; EUR = Europe ; HO = Hémisphère occidentale ; MOAC = Moyen-Orient et Asie centrale.

Les troubles sociaux — mouvements protestataires, émeutes ou grandes manifestations — se multiplient dans certaines régions, même si à l'échelle mondiale il y en a moins qu'entre fin 2019 et début 2020, période durant laquelle leur nombre avait atteint des sommets (graphique 1.17). La résurgence de troubles sociaux déclenchés par une aggravation de l'inflation, des hausses d'impôts et les pertes de pouvoir d'achat qui en découleraient, les répercussions de conflits et le creusement des inégalités sont autant de facteurs de nature à ralentir la croissance économique, en particulier dans les pays ne disposant pas les marges de manoeuvre nécessaires pour mettre en place des politiques permettant d'atténuer les effets de ces phénomènes.

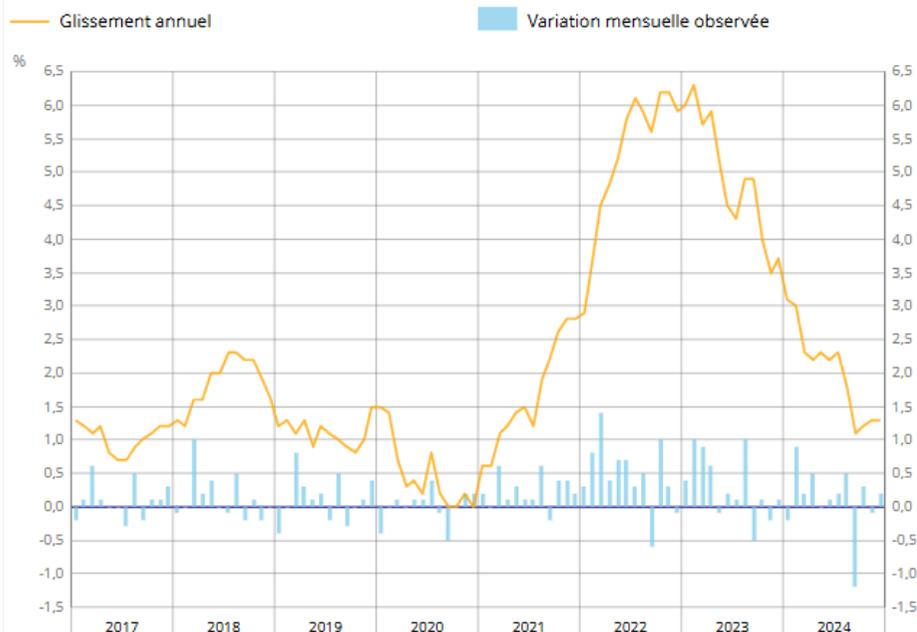
Sources : Barrett et al. (2022) ; calculs des services du FMI.

Points clefs sur l'Economie mondiale :

- ☛ Une **croissance mondiale stable** (3,2% selon le FMI pour 2024 et 2025) ;
- ☛ Une **croissance positive mais faible pour la zone euro** avec 0,8% en 2024 et attendue à un niveau restant faible en 2025, avec une prévision à 1,2% ;
- ☛ Une **désinflation sans récession** : Après avoir culminé à 9,4% en glissement annuel au troisième trimestre de 2022, le taux d'inflation global devrait s'établir à 3,5 % d'ici la fin de 2025, en dessous du niveau moyen de 3,6 % enregistré entre 2000 et 2019. A noter néanmoins que si l'évolution des prix revient à un niveau normal, les prix observés restent toujours très largement supérieurs à ceux qui prévalaient avant 2022.
- ☛ **Un contexte géopolitique qui pourrait bouleverser les tendances et impacter ces prévisions** avec une actualité politique et géopolitique qui pourrait, en 2025, générer des perturbations sur ces perspectives (élections, conflits, tensions monétaires...). L'économie mondiale reste très instable. La politique protectionniste qui semble être mise en œuvre par la Présidence Trump, et les relèvements des barrières douanières qui pourraient en résulter au sein d'économies mondiales de premier plan (telles que la Chine par exemple) pourraient notamment avoir des conséquences très lourdes sur la croissance mondiale.

IV. ELEMENTS DE CONJONCTURE ECONOMIQUE DE LA FRANCE ET DE LA ZONE EURO : l'inflation a retrouvé un niveau jugé optimal par la BCE. Elle se stabilise sur un an et s'établit à +1,3% en décembre 2024 et devrait continuer de ralentir en 2025

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France entière.

Source : Insee - indices des prix à la consommation.

Après avoir atteint des niveaux très élevés en 2022 avec une inflation supérieure à 6 %, le niveau de l'inflation est revenu à un niveau comparable à celui constaté au début de l'année 2021 avec 1,3% (source INSEE).

La Banque Centrale Européenne a jugé ce niveau comme optimal.

La plupart des prévisionnistes s'accordent sur la perspective d'une stabilisation en 2025, cette période inflationniste est derrière nous, à la condition que le pays ne soit pas touché par des facteurs à risques.

Le ralentissement de l'inflation impacte le pouvoir d'achat des ménages mais la croissance reste faible. Le comportement des ménages est d'avantage à l'épargne qu'à la consommation. En 2024, le pouvoir d'achat des ménages a augmenté de 1,9% mais le phénomène de « sur-épargne » s'est confirmé. Cette augmentation du pouvoir d'achat se traduit par une sur-épargne et ne profite pas à la croissance économique.

Après être resté pendant près d'un an sur un plateau autour de +6 % en 2022, le glissement annuel des prix à la consommation en France a nettement diminué depuis le printemps 2023, du fait notamment au ralentissement des prix des produits alimentaires et des biens manufacturés. L'inflation s'est quasi stabilisée en 2024, oscillant entre +2,2 % et +2,3 % sur un an.

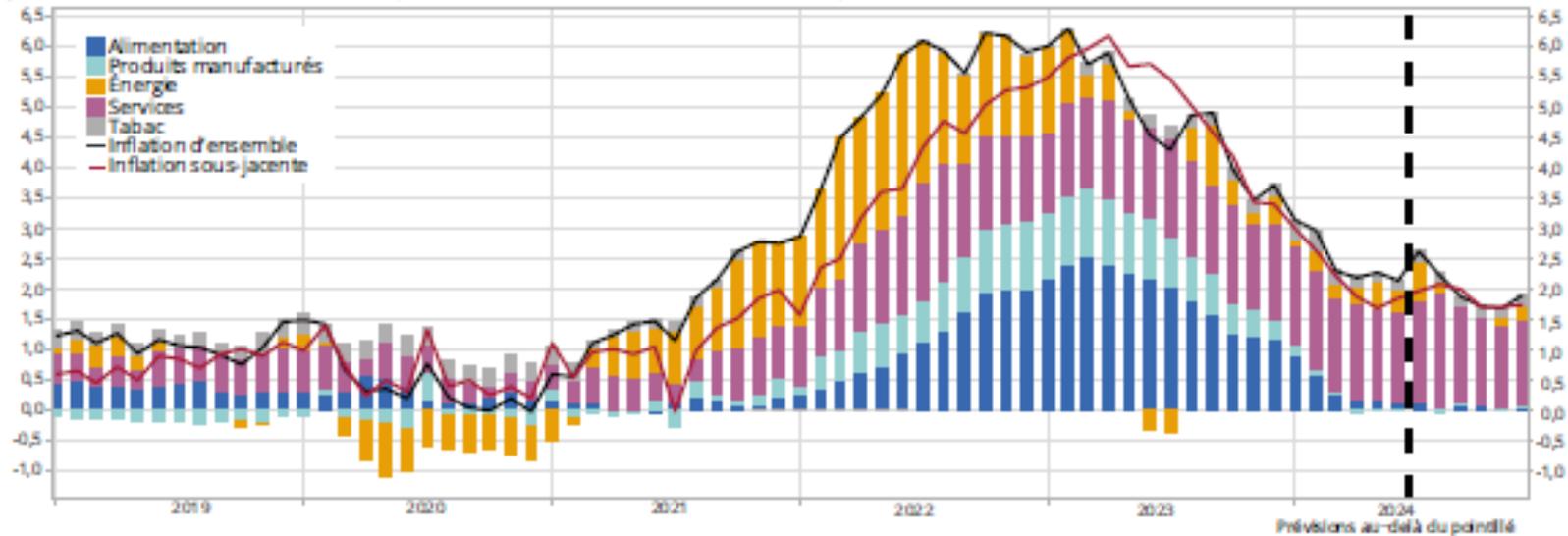
Les prix à la consommation alimentaire et des produits manufacturés poursuivent leur normalisation : l'inflation alimentaire, qui s'est établie à +0,8%. Sur un an en juin, continue de baisser, tandis que celle des produits manufacturés s'élèvent à peine.

Les prix de l'énergie avaient été en effet particulièrement dynamiques en août 2023 du fait de l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité (+10 %) et du prix des carburants, en lien avec les cours mondiaux du pétrole. Ces « effets de base » sur les produits pétroliers continuent d'affecter le profil de l'inflation énergétique tout au long de la fin de l'année : enregistrant des baisses et des hausses tout au long des périodes observées.

Les services, qui représentent environ la moitié du panier de consommation de l'indice des prix à la consommation, sont redevenus depuis octobre 2023 les premiers contributeurs à l'inflation d'ensemble et le resteraient d'ici la fin de l'année 2024. Les entreprises des services répercutent en effet avec retard les hausses de leurs coûts, notamment salariaux, et reconstituent ainsi progressivement leurs marges.

► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



Lecture : en juin 2024, l'inflation d'ensemble s'élève à +2,1 %. L'alimentaire y contribue à hauteur de +0,1 point tandis que les services y contribuent pour +1,5 point.
Source : Insee.

Les prix augmentent donc beaucoup moins fortement qu'au cours des deux années passées.

Rappelons néanmoins toujours que si la hausse des prix ralentit, ils sont toujours, que ce soit pour l'énergie, les produits manufacturés, ou l'alimentation, à un niveau bien plus élevé qu'avant 2022.

V. Mais à l'exception du ralentissement de la hausse des prix tous les signaux de l'économie Française sont au rouge

La France a entamé l'année 2025 sans budget après la chute du gouvernement de Michel Barnier, mais avec une loi spéciale permettant à l'Etat de continuer à fonctionner.

Un défi alors que le contexte économique est très incertain en France et dans le monde. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et la Banque de France prédisent une croissance "morose" et une remontée du taux de chômage en 2025, dans le **contexte inédit de l'instabilité politique et du dérapage des finances publiques**. Seul le ralentissement de l'inflation constitue une bonne nouvelle.

Dans sa note de conjoncture datée de décembre, l'Insee anticipait un début d'année timide pour l'économie française, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de 0,2% par trimestre au premier semestre 2025. *"Les signaux qui se dégagent des enquêtes sur les ménages et les entreprises dessinent un paysage morose"*

De son côté, la Banque de France a calculé juste avant la censure du gouvernement de Michel Barnier une prévision couvrant la totalité de l'année. En 2025, la croissance serait de 0,9%, soit 0,3 point de moins que lors de ses précédentes prévisions publiées en septembre. Elle est enregistrée en 2023 et 2024, année marquée par l'effet JO. Une révision à la baisse due en partie à "l'incertitude au niveau international".

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

Tel qu'évoqué supra, la politique protectionniste de Donald Trump, qui souhaite augmenter les droits de douane, pourrait avoir "un impact très défavorable sur la zone euro", en particulier sur l'Allemagne et dans une moindre mesure sur la France.

Un rapport du Centre d'études prospectives et d'informations internationales prédit ainsi que la France pourrait voir "ses exportations baisser de 0,5% et son PIB de 0,1%".

Si les différents acteurs économiques prévoient un ralentissement du commerce extérieur et un gel de l'investissement privé, ils anticipent en revanche une hausse de la consommation des ménages. Seul "le consommateur porterait un peu la croissance", avec une augmentation de 0,1% puis 0,3% de ses dépenses en début d'année, prévoit ainsi l'Insee. L'institut souligne, par ailleurs que le taux d'épargne des Français, qui s'établit à 18,2% du revenu brut disponible en 2024, un niveau record, "pourrait se réduire un peu, pour peu que la période d'incertitude politique prenne fin".

La situation des finances publiques s'annonce incertaine en 2025. Toute l'attention est désormais portée sur la dette.

Un taux de chômage à la hausse pour 2025

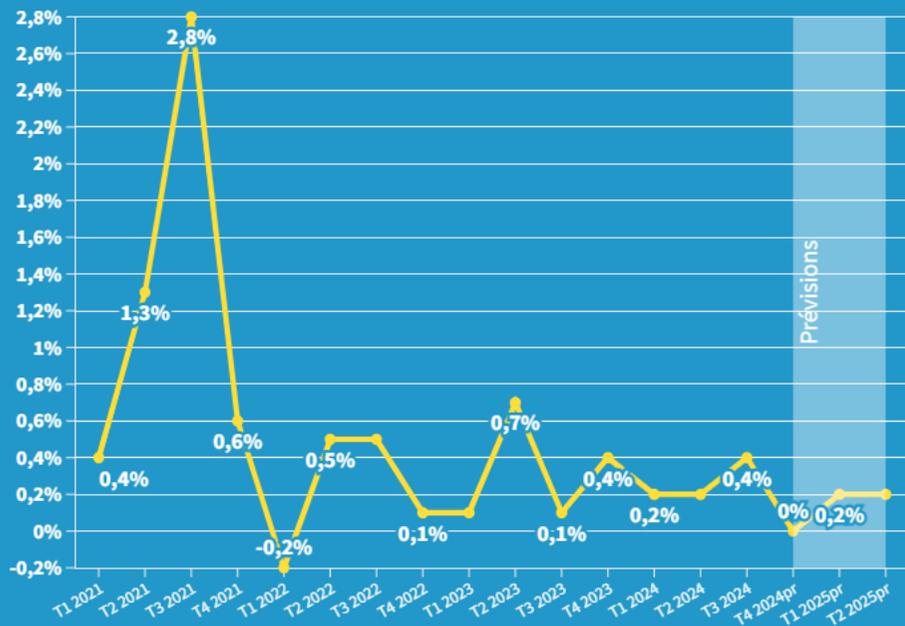
Actuellement à 7,4%, le taux de chômage en France devrait remonter à 7,6% de la population active d'ici à la mi-2025, selon l'Insee. De son côté, la Banque de France table sur un taux de demandeurs d'emploi de 7,8% en 2025 et observe que "le marché du travail montre des signes de fléchissement, après avoir été étonnamment dynamique depuis la pandémie (1,1 million de créations nettes d'emplois depuis fin 2019)".

Plusieurs facteurs sont mis en avant pour expliquer cette remontée du chômage : une croissance en berne, le rétablissement de la productivité (qui avait chuté pendant le Covid-19) et des politiques publiques moins favorables à l'emploi.

Les effets concrets de cette conjoncture sont déjà visibles, avec des défaillances d'entreprises et des plans sociaux qui se multiplient. "D'ici mi-2025, le secteur privé commencerait à détruire des postes salariés, en particulier d'apprentis, et l'emploi devrait freiner nettement dans le secteur public", écrit l'Insee. L'institut estime que les créations d'emploi ne compenseraient pas "la hausse de la population active", notamment sous l'effet de l'entrée en vigueur de la réforme des retraites qui a reculé l'âge de départ de 62 à 64 ans. Par ailleurs, sa note de conjoncture ne prend pas en considération les effets sur l'emploi d'éventuelles restrictions budgétaires qui pourraient être prises.

La croissance en France devrait être très limitée au premier semestre 2025 1/4 < >

Variations trimestrielles du PIB (%)



Source : Note de conjoncture de décembre 2024

DEVIZU NEWS

Si la récession n'est pas à l'ordre du jour, la France devrait connaître une croissance timide cette année.

Après un 3e trimestre dynamisé par les JO, l'économie française devrait de nouveau ralentir d'ici mi-2025. Ce graphique permet de visualiser les dernières prévisions de l'Insee.

Dans sa dernière note de conjoncture, intitulée "L'activité suspendue à un regain de confiance", l'Insee affine ses prévisions pour la fin d'année et livre ses premières anticipations pour le premier semestre 2025.

Dans l'ensemble, après le sursaut du 3e trimestre, notamment grâce aux Jeux olympiques et paralympiques, la morosité économique devrait reprendre le dessus lors des prochains trimestres. D'autant que, depuis l'été, l'incertitude politique pèse sur la confiance des chefs d'entreprises. Quant aux gains de pouvoir d'achat issus du net ralentissement de l'inflation, ils n'auraient que peu d'effet sur la consommation des ménages.

VI. La zone Euro navigue vers une croissance modérée en 2025 au milieu des crises.

Après avoir globalement stagné tout au long de 2023, l'activité économique dans la zone euro s'est renforcée en 2024. Soutenue par un rebond de la demande intérieure.

Pour 2025, les prévisionnistes annonçaient en octobre une légère accélération de la croissance économique et la poursuite du ralentissement de l'inflation l'an prochain dans la zone euro.

Toutefois dès décembre 2024, la BCE abaisse ses prévisions de croissance pour 2025 et 2026 soulignant l'incertitude liée aux tensions géopolitiques.

La croissance de 1,2% initialement annoncée en octobre pour la zone euros, pourrait être abaissée à 1,1% selon la BCE. La croissance en zone euro « perd de l'élan » selon les paroles de Mme Christine Lagarde, présidente de l'institution. Elle a également mis en exergue le « risque de frictions accrues dans le commerce mondial (qui) pourraient peser sur la croissance de la zone euro en freinant les exportations et en affaiblissant l'économie mondiale ».

L'activité économique de la zone euro, dans un contexte de fortes incertitudes géopolitiques et économiques sera soutenue uniquement par la hausse des revenus des ménages, la bonne tenue du marché du travail et l'assouplissement des conditions de financement.

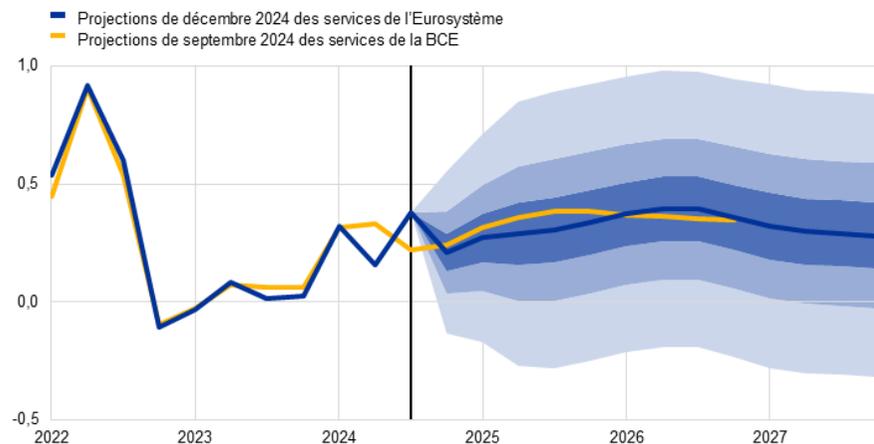
Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

La BCE vise pour 2024 une inflation de 2,1% pour la zone euro (contre 2,2% lors de la dernière prévision), 1,9% en 2026 (pas de modification) et 2,1% pour 2027.

PIB en volume de la zone euro

a) Croissance du PIB en volume

(variations trimestrielles en pourcentage ; données trimestrielles corrigées des variations saisonnières et du nombre de jours ouvrés)



Les nouvelles données disponibles suggèrent un léger ralentissement de la croissance du PIB de la zone euro à court terme, dans un contexte de forte incertitude.

La croissance du PIB en volume devrait s'accélérer à moyen terme, soutenue par le redressement de la consommation, le renforcement de la demande extérieure et la dissipation des effets modérateurs du resserrement antérieur de la politique monétaire.

L'amélioration continue du pouvoir d'achat des ménages, attribuable à la solide hausse des salaires et au recul de l'inflation, devrait soutenir la croissance de la consommation privée.

Points clefs :

- ☛ Une déflation qui se maintiendrait sur 2025. L'inflation s'établirait à 1% en juin 2025 selon l'INSEE contre des niveaux d'inflation autour de 6% entre 2022 et 2023 ;
- ☛ Un ralentissement de l'inflation principalement constaté sur tous les postes (alimentaire, énergie, produits manufacturés...) sauf celui des services. Les services répercutant les augmentations des années précédentes pour pouvoir équilibrer leurs comptes ;
- ☛ Un chômage dopé par les faiblesses des entreprises qui peine à renouer avec les marges ;
- ☛ Une **dynamique de croissance** pour 2025 qui s'établirait à un niveau très faible, proche de la récession **avec une prévision de 0,9% contre 1,1% en octobre 2024** ;
- ☛ L'activité de la France demeure soumise à beaucoup d'instabilité avec l'incertitude politique sur le pays et des tensions géopolitiques avec notamment la guerre commerciale conduite par les Etats-Unis ;
- ☛ **Pour la zone euro, une croissance 2025 ramenée à 1,1% selon les prévisionnistes**, en raison d'un fort recul des anticipations concernant l'Allemagne et la France. Une inflation qui s'établirait à 2,1% pour la même période et de la situation géopolitique incertaine,
- ☛ **Une loi de Finances 2025 votée dans la douleur, sur la base d'une croissance faible (+0.9%), mais quand bien même, prévision paraissant optimiste,**
- ☛ Un budget 2025 voté en déficit, **comme c'est le cas chaque année depuis près de 40 ans**, et donc une dette encore attendue en hausse (à plus de 3 300 milliards d'euros).

VII. la loi de finances 2025 : une loi votée dans la douleur, dans un contexte totalement inédit

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 a été définitivement adopté par le Parlement le 6 février, après le recours à l'alinéa 49-3 de la Constitution, en l'absence de majorité stable à l'Assemblée Nationale, et après un parcours tumultueux de ce texte suspendu en décembre par la censure du gouvernement Barnier.

La loi de Finances, portée par le Gouvernement Bayrou, et votée le 5 février 2025, affiche une prévision de croissance de 0,9%. Et fixe un objectif de déficit public de 5,4% du PIB en 2025, contre les 6,1% enregistrés en 2024.

Le Haut Conseil des Finances Publiques estime, lui, que cette prévision de croissance du PIB pour 2025 supérieure à celle du consensus des économistes (+0,7 %), est atteignable mais un peu optimiste au vu des indicateurs conjoncturels les plus récents.

Le PLF pour 2025 acte "une baisse inédite de 2% en valeur des crédits des ministères", a fait savoir Bercy. Le budget des ministères s'établit dans la future loi de finances pour 2025 à un total de 327,2 milliards d'euros en crédits de paiement. A périmètre comparable avec le PLF pour 2025, le budget des ministères pour 2024 était doté, lui, de 8,8 milliards d'euros en plus (336 milliards d'euros), selon des données communiquées par le gouvernement.

Le PLF version Bayrou prévoit 5 milliards coupes budgétaires de moins que dans le projet de budget Barnier.

La Cohésion des territoires, qui porte notamment les crédits de la politique du logement, perd 429 millions d'euros (23,1 milliards d'euros, contre 23,5 pour 2024). La mission Relations avec les collectivités territoriales, dont relèvent les dotations pour l'investissement des collectivités, est en revanche stable (3,9 milliards d'euros), mais en euros courants. Une fois l'inflation prise en compte, ces crédits apparaissent en revanche en repli. Il en est de même pour les crédits de la Culture, qui, à 3,7 milliards d'euros, progressent de 13 millions d'euros en euros courants (une somme insuffisante pour compenser l'inflation, estimée à +1,4%). Le ministère du Travail voit ses crédits amputés de 4 milliards d'euros en un an (19,7 milliards d'euros contre 23,7 milliards dans la loi de finances pour 2024 "au format du PLF 2025"), des économies provenant notamment du "recentrage de la prime pour l'apprentissage", de "la suppression des emplois francs" et de "la baisse du soutien public aux emplois aidés".

On peut déplorer à nouveau que dans ce PLF, les marges de manœuvre dégagées le soient par des mesures spécifiques, empilées, des hausses des prélèvements, sans aucune ligne directrice quant à une baisse ou une rationalisation des dépenses.

Le déficit public (l'écart entre les rentrées fiscales des administrations et leurs dépenses), qui a atteint 5,5% du produit intérieur brut en 2023, s'est encore aggravé en 2024. Le ministère de l'Economie avait estimé, en novembre, qu'il atteindrait 6,1% du PIB.

Une procédure pour déficit excessif a été ouverte par la Commission européenne – le seuil de 3% a été fixé par l'Union européenne – une décision prise par l'Union européenne dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance, et qui implique une surveillance renforcée de son budget.

Point incidences du PLF 2025 sur les collectivités :

Alors que le gouvernement Barnier requérait des collectivités de substantielles économies de l'ordre de 5 milliards d'euros, le PLF 2025 du Gouvernement Bayrou en place se démontre moins rigoureux, mais **2,2 milliards d'euros d'efforts budgétaires** seront tout de même demandés aux collectivités.

Sur le pan de la transition écologique dans les territoires, **le fonds vert est abaissé**. Sa réduction est néanmoins moins importante que celle proposée dans la mouture d'octobre du PLF 2025.

Le gouvernement a publié, vendredi 31 janvier 2025 au *JO*, le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025, instaurant une augmentation progressive et significative du taux de cotisation vieillesse des employeurs affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Le décret fixe le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers à 34,36 % en 2025, contre 31,65 % en 2024. Il doit augmenter progressivement les années suivantes pour atteindre 43,65 % en 2028. **Cette mesure va impacter négativement le chapitre 12 comptabilisant les dépenses de personnel (d'un montant estimé à 50K€).**

Pour leur donner un coup de pouce financier et leur permettre d'endurer la crise qui les traverse, les départements pourront, pendant 3 ans, **augmenter de 4,5 % à 5 % le plafond des DMTO** (droits de mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou leur réduire le taux.

Enfin, les régions capteront un **versement mobilité (VM) de 0,15 %** ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.

Pour les fonctionnaires, les **indemnités journalières** versées atteindront désormais le niveau de **90 %** et non plus 100 % comme actuellement.

La DGF (dotation globale de fonctionnement) sera réhaussée de 150 millions d'euros et la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) sera maintenue. En contrepartie, les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) seront, eux, amoindris.

1. Formation du résultat 2024

En tenant compte de l'excédent antérieur, la ville dégage un excédent cumulé à la fin 2024 de **2 357 033,93 €**.

Libellé	Budget 2024	Réalisé 2024
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (y compris rattachements)	0,00 €	4 062 328,49 €
DEPENSES	10 618 926,98 €	6 647 865,02 €
RECETTES	10 618 926,98 €	10 710 193,51 €
Libellé	Budget 2024	Réalisé 2024 (avec RAR)
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS RAR)	0,00 €	-1 705 294,56 €
DEPENSES	5 285 615,88 €	3 973 397,58 €
RECETTES	5 285 615,88 €	2 268 103,02 €
RESULTAT CUMULE 2024		2 357 033,93 €

Ces résultats tiennent compte des écritures de RAR d'investissement dans lesquelles figurent notamment les dépenses/recettes de construction de la maison de la santé, du centre de loisirs / médiathèque et une partie de la réfection de la voirie publique engagée en 2024.

2. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2024

Le résultat dégagé à fin 2024 de la section de fonctionnement est excédentaire de **4 062 328,49 €** et celui de la section d'investissement est déficitaire de **1 705 294,56 €**. Le résultat de la section de fonctionnement doit contribuer à la couverture de la section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement après avoir couvert le résultat déficitaire de la section d'investissement est donc de **2 357 033,93 €**. C'est ce montant qui sera repris en résultat de fonctionnement reporté (ch 002) du BP 2025.

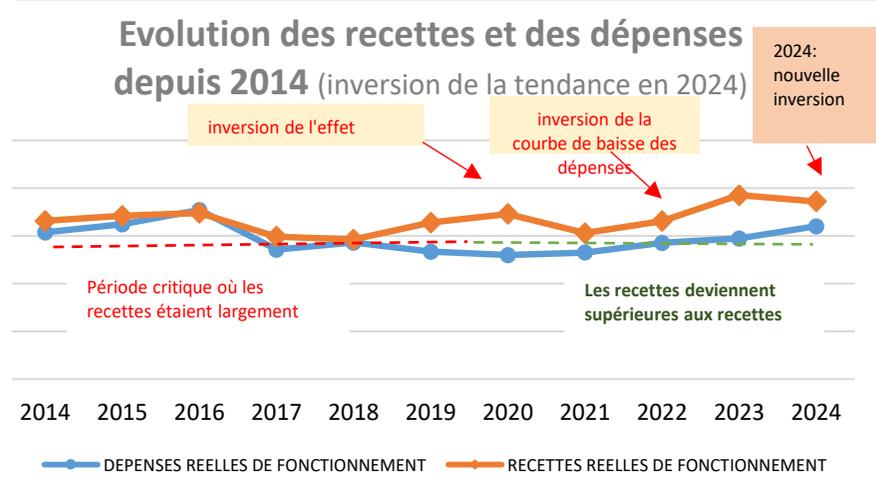
DETERMINATION DU RESULTAT COMPTABLE 2024	MONTANT €
Résultat antérieur reporté 2023	3 245 806,55 €
Résultat 2024	816 521,94 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 (1)	4 062 328,49 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2024 (article 001 DI)	-81 515,32 €
Résultat 2024	-274 236,29 €
SOLDE R.A.R. 2024	-1 349 542,95 €
Dépenses (RESTES A REALISER 2024)	2 715 715,30 €
Recettes (RESTES A REALISER 2024)	1 366 172,35 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2024 (y compris RAR) (2)	-1 705 294,56 €
RESULTAT 2024 CUMULE APRES RAR (1) + (2)	2 357 033,93 €
AFFECTATION DU RESULTAT EN 2024 (N+1)	MONTANT €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024 (y compris RAR 2024)	-1 705 294,56 €
AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024	4 062 328,49 €
Affectation du résultat en Section d'Invest. (article 1068 investissement RI)	-1 705 294,56 €
Affectation du résultat en Section de fonctionnement (Chapitre 002 fonctionnement RF)	2 357 033,93 €

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement à couvrir, une partie du résultat de la section de fonctionnement sera donc utilisé pour couvrir le déficit d'investissement et le solde sera maintenu en fonctionnement.

La ville dégage un résultat de fonctionnement excédentaire de 4 062 328,49 € et un résultat d'investissement déficitaire de 1 705 294,56 €. Il va être opéré un prélèvement sur cet excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 1 705 294,56 €. Le solde sera maintenu à la section de fonctionnement à hauteur de 2 357 033,93 €.

V. EVOLUTION GLOBALE DU FONCTIONNEMENT ET TENDANCES 2024

1. EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2014 ET 2024



Les dépenses réelles de fonctionnement, suite aux efforts réalisés année après année par la municipalité, ont été, sur la période 2019 à 2021, les plus basses relevées depuis 2014. Malheureusement, en dépit de ceux-ci, **on observe depuis 2022, que ces dépenses sont reparties à la hausse avec en 2024 une évolution de 22% du poste des charges générales. Entre 2022 et 2023 les dépenses étaient tirées principalement par l'inflation. En 2024, la hausse de 22% s'explique par la réalisation du programme d'entretien de la voirie et du réseau d'éclairage public (rattachements). Corrigé des travaux de voiries et de réseau, l'augmentation 2023/2024 ne serait que de 3% contre les 22% affichés. Le poste des charges de personnel augmente de 2% en 2024 contre 5% en 2023. La hausse du point d'indice et les différentes revalorisations salariales décidées au bénéfice des fonctionnaires territoriaux par les pouvoirs publics impactent les 3 dernières années.**

Dans le même temps néanmoins, les recettes réelles qui se sont améliorées en 2023, en raison du **dépassement du seuil des 5000 habitants qui a conduit à la suppression du décalage d'un an sur certaines recettes versées par l'Etat (droits de mutation), la mise en place de fonds d'aides et de soutien aux communes (FSRIF) et la revalorisation des bases locatives en 2023 de 7,1% en 2023, reviennent en 2024 à un niveau moindre.**

Certaines recettes –conjoncturelles telles que la perception de 2 années de droits de mutation en 2023- ne se sont pas reproduites en 2024.

2. PERSPECTIVES / OBJECTIFS EN TERMES D'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en valeurs)

Le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2019 à 2022 dispose qu' : « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement. »

EVOLUTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé														Projection réalisé	
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024		Prévisionnel 2025	
	6 400 667	6 428 539	6 989 585	7 786 481	5 707 926	5 905 128	5 691 799	5 619 724	5 536 331	5 859 928	6 079 854	4%	6 615 993	9%	6 769 641	2%
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 966 978	1 836 650	2 022 714	1 880 874	1 461 149	1 633 584	1 354 420	1 236 126	1 234 080	1 483 562	1 456 328	-2%	1 771 288	22%	1 842 140	4%
Ch. - 012 Charges de personnel	3 090 486	3 268 518	3 395 380	3 393 396	3 376 714	3 316 887	3 374 286	3 347 655	3 460 534	3 580 051	3 753 302	5%	3 834 595	2%	3 911 287	2%
Ch. - 014 Atténuations de produits	288 192	298 996	392 336	760 556	187 337	219 904	216 833	211 650	208 361	204 222	203 087	-1%	274 948	35%	274 948	0%
Ch. - 042 Opération d'ordre de transfert	261 069	336 293	503 502	705 962	286 388	185 503	357 203	422 083	234 968	187 120	223 588	16%	252 599	13%	252 599	0%
Ch. - 65 Autres charges gestion courante	613 947	546 221	553 530	333 754	304 082	320 161	306 996	324 386	316 569	328 733	352 655	7%	393 320	12%	401 186	2%
Ch. - 66 Charges financières	156 219	137 214	121 809	664 858	86 162	80 023	77 346	72 900	70 423	73 968	89 901	18%	88 467	-2%	86 698	-2%
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	23 776	4 647	314	47 081	6 094	149 066	1 715	4 924	11 396	2 272	993	-129%	776	-22%	784	1%

En 2024 et pour la troisième année consécutive depuis 6 ans, la commune n'est pas parvenue à poursuivre la baisse de ses dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère générales augmentent de 22% en 2024 alors que la ville était parvenue en 2023 à les baisser de 2%. Le chapitre 012 des **charges de personnel a continué de progresser (+2% contre +5% en 2023)**. Cette forte augmentation 2023 était liée à **la décision de revalorisation du point d'indice (3,5%) sur 12 mois en 2023 contre 6 mois en 2022** mais aussi du fait du GVT « naturel ».

➡ Pour 2025 l'inflation devrait se stabiliser. Une vigilance particulière sera donc nécessaire sur ces dépenses mais la ville va continuer son programme d'entretien de la voirie commencé en 2024. Le coût de l'énergie reste à un niveau toujours très haut, même si en baisse, impliquant que la ville maintienne une attention constante sur le niveau de ses consommations, et sur l'ensemble des postes de dépenses de charges courantes. Il sera à nouveau difficile, s'agissant du chapitre 012, dans un contexte d'augmentation des charges sociales de ne pas subir une hausse des frais liés aux charges de personnel, notamment avec la hausse des cotisations CNRACL.

Après 11 ans d'efforts réalisés, il est désormais devenu quasiment impossible de rogner davantage sur nos dépenses, un certain nombre, par ailleurs, étant incompressibles : les opérations pour ordre sont des charges calculées (sans mouvement monétaires), les atténuations de produits sont des prélèvements opérés par l'Etat, les autres charges de gestion courantes telles que la cotisation au service incendie (pompiers) ou les charges d'intérêts qui sont données ici sans nouveaux emprunts, leur évolution est déjà fixée et tous les emprunts ont déjà fait l'objet de renégociation.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

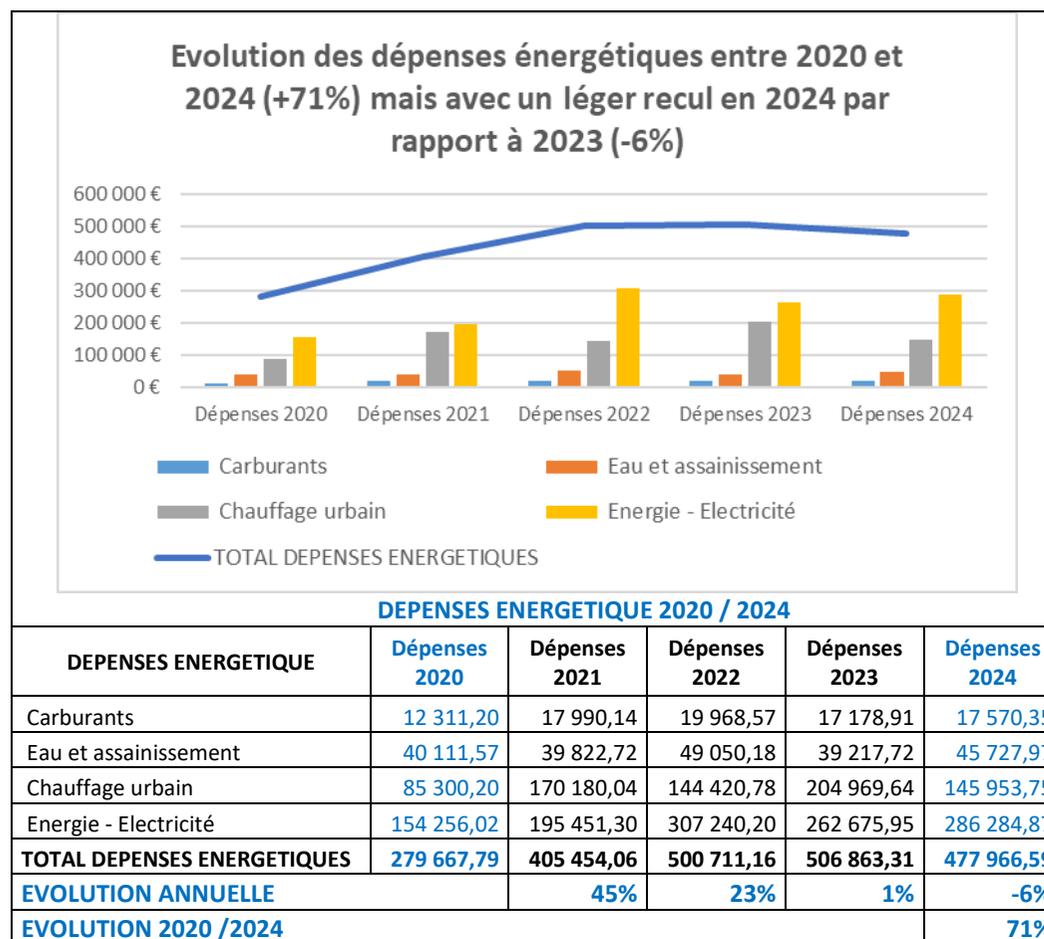
ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

V. DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TOUCHEES PAR LE PRIX DE L'ENERGIE ENTRE 2023 ET 2024 ET UN PRO D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE ET DES ECLAIRAGES PUBLICS QUI SE POURSUIVRA EN 2025

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

La commune va continuer en 2025, plus que jamais, et sous la contrainte, ses efforts pour limiter au maximum ses dépenses de fonctionnement.

1. L'année 2024, marque un retournement dans l'évolution de la dépense énergétique, avec une baisse de 6% de la dépense pour la première fois depuis 4 ans



L'évolution de la facture énergétique entre 2020 et 2024 est de 71%. Elle passe de 280 K€ à 478 K€ soit 200 K€ de plus sur la période observée. Des chiffres montrant l'explosion des coûts énergétiques depuis 2021.

Entre 2020 et 2021 la hausse était de 45% de la dépense énergétique avec un doublement du coût du chauffage et une augmentation moindre de l'électricité.

Entre 2021 et 2022 la hausse est de 23%, la hausse concerne principalement la facture d'électricité et dans des proportions moindres la facture de gaz.

Ces hausses, liées à la hausse globale des prix de gros de l'énergie, a commencé en 2021 au lendemain de la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation de la demande internationale. L'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 a eu un effet aggravant.

En 2023, l'augmentation se situe à 1%, la dépense énergétique atteint le plus haut niveau sur la période observé mais ne progresse plus.

En 2024, on enregistre pour la première fois une baisse de la facture énergétique de 6% en lien avec le retour à des tarifs moins élevés mais à rapprocher aussi des **efforts très importants réalisés dans le cadre du plan de sobriété énergétique, qui ont permis de limiter budgétairement les incidences de ces hausses.**

Rappelons que la commune est adhérente au SIGEIF et au SIPPPEC, et que cela nous a permis de bénéficier de tarifs, même si toujours très élevés, **plus favorables que les communes « isolées », ces syndicats négociant à grande échelle les contrats d'énergie, sans quoi les hausses subies auraient été encore plus vertigineuses.**

En dépenses –à appréhender avec prudence du fait de certains décalages de facturation et donc des rattachements de dépenses– on constate :

Ces consommations sont à prendre avec prudence car :

Au niveau de l'eau la ville a inscrit 14 712 € pour des factures de décembre 2024 non réceptionnées

Au niveau de l'électricité la ville a inscrit 82 440 € pour des factures de décembre 2024 non réceptionnées

Au niveau du gaz, la ville a inscrit 81 300 € pour des factures de décembre non parvenues.

Ces prévisions de dépenses étant incertaines, leur réalisation modifiera très certainement ce réalisé. Nous devons rapprocher le réalisé de la prévision au moment de la réception de factures (toujours pas parvenues en janvier2024).

2. Rebond des prix de l'énergie sur un an (source : Insee)

Sur un an, les prix de l'énergie augmentent de 1,2 % en décembre 2024, après -0,7 % en novembre.

Les prix des produits pétroliers diminuent moins fortement sur un an (-4,8 % après -9,0 %), du fait des moindres baisses de ceux du gazole (-6,3 % après -10,7 %), de l'essence (-2,9 % après -5,6 %) et des combustibles liquides (-7,0 % après -14,5 %). Cette forte évolution de l'inflation des produits pétroliers s'explique en partie par la hausse de 1,0 % des prix entre novembre et décembre, mais surtout par la sortie de la fenêtre de calcul de la baisse sur un mois de décembre 2023 (-3,4 %).

Sur un an, les prix de l'électricité accélèrent légèrement (+9,8 % après +9,5 %), tandis que ceux du gaz ralentissent (+5,3 % après +7,2 %). Les prix des combustibles solides baissent à un rythme moins soutenu qu'au mois précédent (-8,3 % après -9,0 %).

Pour 2025, le SIPPAREC (syndicat auquel la commune a adhéré en 2019 pour bénéficier de tarifs groupés / négociés sur la fourniture d'électricité) prévoit une baisse de 6,6 % pour les PDL dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA et de 23 % pour les PDL dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. S'agissant du gaz, le SIGEIF annonce un prix global TTC par Mwh à 104€ en 2025 contre 136€ en 2024.

3. Point sobriété énergétique

Rappelons que la commune a mis en place depuis octobre 2022 une **commission municipale dédiée aux économies d'énergie et élaboré un plan de sobriété énergétique** auquel ont été associés l'ensemble des agents communaux, ainsi que nos associations culturelles et sportives.

Un audit généralisé de nos consommations énergétiques a ainsi été réalisé, et nos consommations étudiées pour chaque site pour mieux intervenir et identifier les sources d'économies.

Une bonne partie des actions pouvant être mises en œuvre rapidement ont déjà été engagées :

- relamping en LED de tous nos bâtiments communaux qui n'étaient pas encore convertis,
- installation de dispositifs de régulation plus modernes sur nos chaudières,
- installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs n'en étant pas pourvus jusqu'à lors,
- sensibilisation des agents communaux et membres associatifs, usagers des bâtiments municipaux aux bonnes pratiques à mettre en œuvre (...).

D'autres sources d'économies ont été identifiées avec une mise en œuvre, pour des raisons évidentes de coûts, qui s'opère après l'obtention de subventions.

La commune, revoit ses pratiques énergétiques mais aussi investit pour réduire ses factures énergétiques. Nous retrouvons l'impact énergétique en 2024 pour les travaux suivants :

- le remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville (fin 2023) pour 55K€ (subvention 50% par la MGP),
- le remplacement des chaudières les plus anciennes (fin 2023) (cantine scolaire, hôtel de ville, Woopitoo,) pour 40 K€ (subvention 80%)
- le relamping en LED de la salle de spectacle (fin 2023) pour 37K€ (subvention 80%).
- le relamping en LED de la salle de spectacle (fin 2023) pour 37K€ (subvention 80%).
- le relamping en LED de 44 luminaires voirie (fin 2023) pour 49K€ (subvention 67%).
- L'acquisition d'un nouveau véhicule électrique (2024) pour 31 K€ (subvention 60%)
- le relamping de 309 luminaires de l'éclairage public (2024/2025) pour 285 K€ (subvention 80%). Cette opération a été engagée en 2024 et se réalisera pour partie en 2024 et pour partie en 2025

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE



Pour 2025, la ville tentera de poursuivre sur cette voie, avec notamment la poursuite de la conversion de sa flotte automobile, et l'isolation de ses bâtiments.

Rappelons que sur la question de la transition énergétique, la commune n'a pas attendu la situation actuelle pour engager, depuis plusieurs années, un certain nombre d'actions visant à réduire nos consommations d'énergie. On peut ainsi citer l'acquisition de véhicules électriques, que ce soit pour notre Police Municipale ou nos services techniques, les remplacements de chaudières déjà opérés avant 2023 (Maternelle Paul Bert, salle Dacheville notamment), le relamping en LED déjà réalisé sur 100% de notre éclairage public, ou des travaux d'isolation destinés à éviter les déperditions de chaleur et ponts thermiques sur nos bâtiments les plus énergivores tels que ceux réalisés sur les toitures de la Maternelle Paul Bert, de l'école élémentaire Georges Mercier ou dans le cadre de la rénovation de la Maison de la Nature.

Néanmoins, toutes les actions susceptibles d'être conduites, quand bien même naturellement leur intérêt financier –à moyen ou long terme– et environnemental n'est pas contestable, ne conduiront jamais à une réduction des consommations suffisante pour permettre à la commune d'absorber les hausses de couts subie entre 2021 et 2024.

Enfin, rappelons que **le Gouvernement a réduit l'enveloppe du fonds vert** qui est passée de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros. Une ponction de 60% sur les projets de transition écologique, alors que l'Etat demande d'investir dans ce domaine !

4. Bon nombre de dépenses s'améliorent du fait d'une inflation devenue modérée, mais le niveau des dépenses reste bien plus élevé qu'avant 2021

La facture des denrées alimentaires qui n'a cessé d'augmenter entre 2020 et 2023 du fait de l'inflation des denrées alimentaires constatés sur la période post Covid entre 2021 et 2022 marque un ralentissement en 2023 et recul en 2024 avec une réalisation inférieure de 6% en 2024 par rapport à 2023.

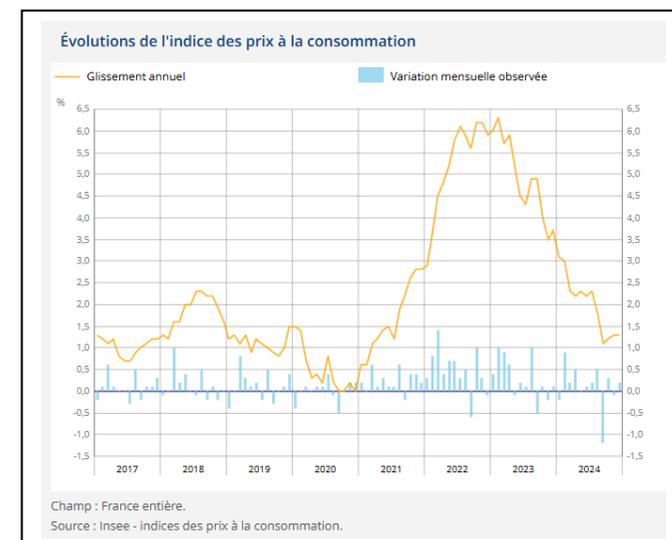
La facture globale entre 2020 et 2024 a tout de même augmenté de 83% sur ce poste de dépenses.

En 2024, les prix des produits alimentaires augmentent de 1,3 % en moyenne, une hausse bien inférieure à celle de 2023 (+6 %)

Une hausse des prix qui recule légèrement par rapport au niveau de 2023 mais qui reste **bien au-dessus des prix de 2020.**

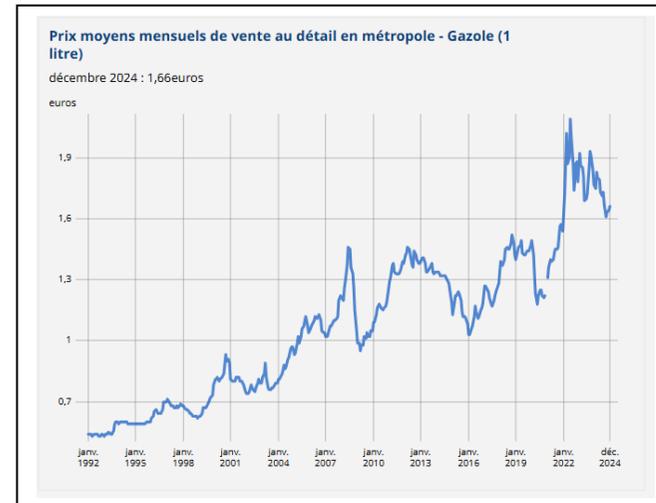
Après une hausse de +37 % (soit 63 K€ en valeurs absolue) de CA 2021 à CA 2022, la facture alimentaire progresse encore de 9% (soit 21 K€) entre le CA 2022 et le CA 2023. La facture alimentaire recule pour la première fois entre le CA 2023 et 2024 en lien avec un niveau d'inflation très bas (1,4%).

NATURE DEPENSE	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
Alimentation	130 740,97	170 141,81	233 084,59	254 332,08	239 017,24
EVOLUTION ANNUELLE		30%	37%	9%	-6%
EVOLUTION 2020 /2024					83%



Citons également la volatilité des **prix du carburant** (pour nos véhicules thermiques, plus aucune de nos chaudières ne fonctionnant au fuel). En 2023, les prix des carburants fluctuaient entre 1,63 € et 2,09 € alors qu'en 2023, les prix sont repartis à la baisse avec un prix de départ de 1,92 € pour finir en décembre à 1,77 €. En 2024, le prix du carburant fluctue entre 1,59 et 1,68 € le litre en août 2024. Ce poste de dépense reste donc au niveau de celui de 2023, soit 17 K€. Une stabilité des dépenses pour un parc automobile thermique qui reste le même que fin 2023. Pour rappel notre consommation 2022 était de 20 K€, nous avons donc réduit nos consommations en augmentant le nombre de véhicules électriques qui passe à 5 puisqu'en 2024, la ville a acquis un cinquième véhicule électrique pour les services des ateliers.

DEPENSES ENERGETIQUE	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024
Carburants	12 311,20	17 990,14	19 968,57	17 178,91	17 570,35



D'une manière générale l'inflation des **produits manufacturés** enregistre également un ralentissement en 2024. Une bonne nouvelle car cette **inflation touche beaucoup de postes de dépenses des collectivités**. On peut citer notamment en **fonctionnement** :

- les fournitures de voirie,
- les fournitures de petits équipements (matériel d'entretien notamment).

5. Légère baisse de l'inflation des services sur un an (sources : Insee décembre 2024)

Sur un an, les prix des services augmentent de 2,2 %, après +2,3 % en novembre.

Les prix des services de communication baissent sur un an à un rythme plus soutenu qu'en novembre (-14,7 % après -12,2 %).

Sur un an, les prix des « autres services » ralentissent légèrement (+3,5 % après +3,6 %), à l'image de ceux des services récréatifs et culturels (+1,2 % après +1,3 %). Les prix de la restauration augmentent au même rythme qu'en novembre (+2,4 %), tout comme ceux de la protection sociale (services de garde d'enfants, maisons de retraite pour personnes âgées et foyers pour handicapés, aides à domicile ; +2,9 %). À l'inverse, les prix des services d'hébergement (+6,0 % après +4,2 %) et des assurances (+9,5 % après +9,0 %) accélèrent sur un an.

Les prix des services de transport accélèrent de nouveau sur un an (+5,3 % après +4,4 %) tirés par ceux des transports ferroviaires (+4,8 % après +1,5 %). À l'inverse, et malgré une forte augmentation sur un mois des prix des transports aériens (+16,7 %), ceux-ci ralentissent sur un an (+6,2 % après +9,8 %), en raison de la hausse plus importante observée en décembre 2023 (+20,6 %). Les prix du transport routier de passagers augmentent légèrement sur un an (+4,9 % après +4,8 %).

Points clefs :

- ☛ **Un résultat 2024 qui témoigne d'une gestion rigoureuse** dans la mesure où celui-ci s'est maintenu à un niveau excédentaire sur la ville de son programme d'entretien de la voirie qui vient grossir de manière importante les dépenses de fonctionnement 2024 (+9% entre 2023 et 2024 pour les dépenses de fonctionnement) dans un contexte où l'inflation se stabilise enfin mais où les mesures salariales en faveur des agents territoriaux ont continué de peser lourdement sur nos dépenses de fonctionnement,
- ☛ Une vigilance à porter néanmoins sur la section de fonctionnement qui voit ses **dépenses continuer à croître alors que dans le même temps en 2024, pour la première fois depuis 2021 les recettes de fonctionnement connaissent un fléchissement**,
- ☛ Des **frais énergétiques qui ont crû de +71% entre 2020 et 2024**. Une stabilité, voire légère baisse des coûts s'observe pour 2024 sur ces postes (-6% en 2024 par rapport à 2023), mais qui restent à des niveaux très supérieurs à ceux d'avant crise,
- ☛ Dans ce contexte, la commune poursuivra la mise en œuvre de son **plan de sobriété énergétique** avec la poursuite d'actions et la mise en place de nouvelles actions destinées à réduire ses dépenses énergétiques et s'engager dans une transition énergétique indispensable.
- ☛ Les postes qui enregistrent les plus fortes hausses en 2024 sont les postes de charges de personnel (+180 K€) et le poste voirie (+240 K€). A eux seuls, ils justifient l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023.

VI. EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

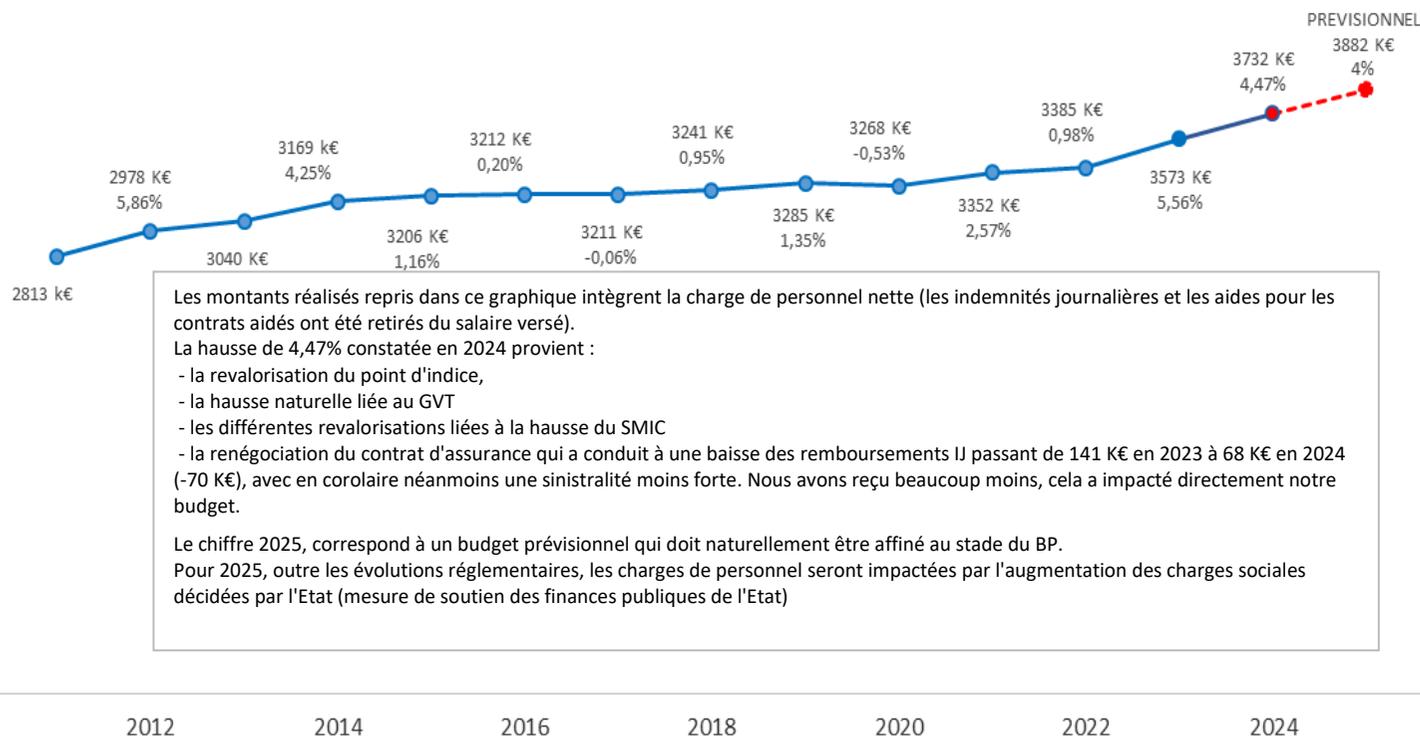
Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

En 2024, la ville doit faire face à effectif constant, aux augmentations réglementaires des charges de personnel et à la baisse des recettes liées à la renégociation du contrat d'assurance du personne beaucoup moins favorable pour la ville

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL DEPUIS 2011 APRÈS INTÉGRATION DES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES LIÉES AU DISPOSITIF DES CONTRATS AIDÉS ET DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES



Les montants réalisés repris dans ce graphique intègrent la charge de personnel nette (les indemnités journalières et les aides pour les contrats aidés ont été retirés du salaire versé).

La hausse de 4,47% constatée en 2024 provient :

- la revalorisation du point d'indice,
- la hausse naturelle liée au GVT
- les différentes revalorisations liées à la hausse du SMIC
- la renégociation du contrat d'assurance qui a conduit à une baisse des remboursements IJ passant de 141 K€ en 2023 à 68 K€ en 2024 (-70 K€), avec en corolaire néanmoins une sinistralité moins forte. Nous avons reçu beaucoup moins, cela a impacté directement notre budget.

Le chiffre 2025, correspond à un budget prévisionnel qui doit naturellement être affiné au stade du BP.

Pour 2025, outre les évolutions réglementaires, les charges de personnel seront impactées par l'augmentation des charges sociales décidées par l'Etat (mesure de soutien des finances publiques de l'Etat)

L'année 2024 est marquée par une augmentation des charges de personnel de 4,47%, les dépenses passant de 3 573K€ à 3 732 K€ en prenant en compte les participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières (100 K€).

Pour 2024, la hausse (+160 K€) s'explique pour moitié par la perte de recettes liées à la renégociation du contrat d'assurance du personnel (-80 K€ de recettes) et par les revalorisations d'indices (attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier 2024, soit environ 25 euros de plus par mois par agent).

Cette hausse, en tout état de cause, n'est pas la traduction de recrutements supplémentaires puisque l'effectif 2024 est le même qu'en 2024.

N'oublions pas, en outre, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui, hors tout effet lié à des recrutements ou revalorisations exogènes, implique automatiquement une hausse « naturelle » du cout du poste des frais de personnel de l'ordre de 2 à 3% par an.

En 2025, la ville va poursuivre ses efforts dans le sens de la maîtrise de ses charges de personnel mais la hausse sera

En 2025, en dépit de tous les efforts que la commune réalisera pour contenir le poste des dépenses du personnel, une hausse du chapitre 12 sera inévitable, portée par :

- Pas d'augmentation du **smic au 01/01/2025** mais cela reste à confirmer pour le reste de l'année 2025 (impacte les salaires des contrats de droits privés et les contrats aidés et saisonniers),
- Dès le 1er janvier 2025, **les pensions de retraite des agents publics seront revalorisées de 2,2 %** pour suivre l'inflation
- **Modification du plafond de la Sécurité sociale** : Le *plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS)* passe à 47 100 € en 2025, contre 46 368 € en 2024. Ce changement entraîne des conséquences directes sur : Les cotisations sociales des agents publics, les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, les prestations de retraite et d'assurance-vieillesse.
- **Les cotisations CNRACL** : Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. **Le taux de contribution employeur à compter du 1^{er} janvier 2025 est de 34,65% (contre 31,65 jusqu'à présent).**

Il convient aussi d'ajouter les effets du GVT compris entre 2 et 3% par an (précisons à cet égard que la commune, à chaque fois qu'elle le peut, remplace les départs par des recrutements via emplois aidés, qui font l'objet d'allègements de charges et bonification... temporaires).

Détermination des charges de personnel nettes (participation et indemnités journalières déduites)	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
Chapitre 012 charges de personnel	3 460 533 €	3 571 951 €	3 753 302 €	3 834 595 €	3 987 979 €
- Indemnité journalière (CPAM + assurance)	-58 213 €	-118 080 €	-141 280 €	-68 544 €	-60 000 €
- Contrats aidés + Caisse des dépôts	-50 681 €	-69 266 €	-39 349 €	-33 824 €	-30 000 €
Total des charges de personnel (IJ et contrats aidés déduits)	3 351 639 €	3 384 605 €	3 572 673 €	3 732 227 €	3 897 979 €

Décomposition des charges de personnel nettes :

Le chapitre 012 reprend l'ensemble des dépenses de personnel tandis que les remboursements opérés recettes (indemnités journalières et participations aux contrats aidés) se comptabilisent sur des comptes de recettes. Ces chiffres représentent donc les dépenses réelle de dépenses de personnel.

Assurance du personnel / Année	2021	2022	2023	2024	2025 (prévisionnel)
Montant du contrat d'assurance	120 404 €	88 492 €	91 409 €	115 101 €	122 000 €

Evolution du contrat d'assurance du personnel depuis 2020 :

En 2024, le contrat d'assurance du personnel a fait l'objet d'un nouveau marché moins favorable. En 2024 le contrat nous a coûté 115 101 € et a ainsi généré 68 544 € de remboursements. En 2023 le contrat nous avait coûté 91 409 € et avait généré 141 280 € de remboursement.

Points clefs :

- ☛ Une **hausse des charges de personnel en 2024**, générée pour partie par la renégociation du contrat d'assurance qui est beaucoup moins favorable pour la commune (-80 K€ de recettes entre 2023 et 2024) et pour l'autre moitié par les revalorisations d'indices, de smic et par une hausse naturelle du coût du poste des charges de personnel ;
- ☛ Une **poursuite de cette hausse sera inévitable en 2025**, les mêmes causes qu'en 2024, produisant les mêmes effets et les nouvelles mesures réglementaires applicables en 2025 comme la revalorisation attendue des **charges CNRACL dont le taux passe de 31,65% à 34,65%, soit +3 points ! (hausse qui doit se poursuivre jusqu'en 2028) ;**
- ☛ Des dépenses supplémentaires dont le commune devra porter, seule, la charge, **sans compensation ni dotation supplémentaire de l'Etat ;**
- ☛ Des **efforts qui seront naturellement maintenus en 2025** pour contenir autant que possible la masse salariale en dépit de ces hausses réglementaires et/ou naturelles (GVT).

VII. EVOLUTION DU CONCOURS DE L'ETAT, DE LA FISCALITÉ

1. La répartition des montants de DGF pour 2025 sera communiquée avec retard

La loi de finances adoptée pour 2025 prévoit une hausse de 150 millions d'euros de la DGF

La publication des données - qui a une valeur indicative – interviendra début avril au plus tard. La direction générale des collectivités locales (DGCL) avait mis en ligne, le 30 mars dernier, les données individuelles relatives à la DGF. Les années précédentes, elle essayait de respecter l'échéance de la fin du mois de mars.

Les collectivités et EPCI perçoivent, dès le mois de janvier 2025, l'essentiel des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF), sous la forme d'acomptes prévisionnels. Ces acomptes sont calculés par douzième sur la base des attributions versées en 2024, dans l'attente de la notification définitive des montants de DGF. Ceci concerne notamment la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM) pour les communes ; la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation pour les EPCI.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'année 2025, n'est pas encore annoncé. La DGF sera répartie entre la part forfaitaire de la DGF, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Dans ce contexte, nous n'avons pas de visibilité sur le montant de la Dotation qui sera attribuée en 2025. Nous en connaissons le montant définitif entre la mi-mars et le mois d'avril 2025.

La Ville devra se montrer vigilante concernant la Dotation et proposera d'inscrire, si ce n'est un montant inférieur à celui de 2024, en tout cas un maintien. Précisons, enfin, que le montant global perçu sera à corréliser à l'augmentation de population pour 2025.

A noter que Coubron ne percevait pas de dotations additionnelles jusqu'en 2023. En 2023, la ville dépasse le seuil de 5000 habitants et se voit attribuer la Dotation de Solidarité Rurale, pour la première fois.

Le ratio DGF par habitant passe donc de 68 € en 2022 à 89 € en 2024.

Néanmoins, il y a lieu de rappeler à nouveau à l'Assemblée Délibérante, l'inégalité flagrante qui touche toujours notre commune quant au versement de la Dotation Globale de Fonctionnement, que cela soit pour sa part forfaitaire ou l'ensemble de ses composantes.

Il est ainsi utile, pour comprendre les difficultés budgétaires auxquelles la commune est confrontée, de présenter le montant de ces dotations dans les autres communes qui composent notre territoire de Grand Paris Grand Est.

Code INSEE	COMMUNE	POPULATION TOTALE INSEE 2024	DOTATION FORFAITAIRE 2024	DGF PART FORFAITAIRE par habitant	DSU 2024	DSR 2024	DNP 2024	DGF 2024	DGF 2024 par habitant
93014	CLICHY-SOUS-BOIS	29 735	3 899 473	131 €	22 596 691	0	1 069 701	27 565 865	927 €
93015	COUBRON	5 063	314 176	62 €	0	91 371	45 853	451 400	89 €
93032	GAGNY	40 189	6 439 368	160 €	2 262 687	0	1 282 089	9 984 144	248 €
93033	GOURNAY-SUR-MARNE	6 882	468 610	68 €	0	119 078	39 337	627 025	91 €
93046	LIVRY-GARGAN	46 028	4 976 055	108 €	1 017 030	0	1 272 121	7 265 206	158 €
93047	MONTFERMEIL	27 980	3 429 426	123 €	5 467 054	0	650 619	9 547 099	341 €
93049	NEUILLY-PLAISANCE	21 415	2 462 332	115 €	181 192	0	263 240	2 906 764	136 €
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	37 531	5 714 632	152 €	5 685 948	0	0	11 400 580	304 €

93051	NOISY-LE-GRAND	70 374	4 948 758	70 €	1 472 618	0	0	8 121 376	91 €
93057	PAVILLONS-SOUS-BOIS	24 165	2 133 629	88 €	411 340	0	0	2 544 969	105 €
93062	LE RAINCY	14 877	1 653 757	111 €	0	0	0		
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	45 655	4 864 429	107 €	1 310 421	0	447 868	6 622 718	145 €
93074	VAUJOURS	7 478	4 437	1 €	0	76 078	0	80 515	11 €
93077	VILLEMOMBLE	30 332	6 540 810	216 €	638 677	0	0	7 179 487	237 €
Dotation forfaitaire moyenne par habitant sur l'ensemble du département =>				108 €	Dotation globale moyenne par habitant sur l'ensemble du département =>				214 €

Sources : fiches de notification DGF 2024

Si la commune percevait 214€ de DGF par habitant et non 89€, soit la moyenne de ce que perçoivent les autres communes de notre Territoire Grand Paris Grand Est, ce ne sont pas 451K€ de DGF que nous percevrions mais 1 083K€, soit 632K€ supplémentaires (soit une DGF multipliée par 2,4) !

Si la DGF perçue par la commune, en montant, devait connaître une hausse sensible, c'est bien le montant de DGF attribué par habitant qui reste le point le plus important à observer.

Précisons, sur le sujet, que le Maire a rencontré la Sous-Préfète, le Préfet de Seine-Saint-Denis et le Préfet de Région et que tous disent avoir conscience de cette réalité et des conséquences qu'elle fait peser sur les finances communales et notre capacité, *in fine*, à maintenir aux Coubronnois des services de qualité, sans que rien ne change. Près de 10 courriers ont été adressés aux services de l'Etat (Présidence, Matignon, ministère des finances, ministère des collectivités locales...), au cours des 6 dernières années. Les réponses, quand réponse il y a, sont systématiquement à côté des réalités. **Ce ratio de dotation par habitant, pour notre commune, est simplement scandaleux.**

2. FISCALITE DIRECTE – EVOLUTION TAUX ET BASE : stabilité des taux prévue pour 2025

En 2022, la taxe d'habitation ayant été supprimée par tiers sur 3 ans, la fiscalité communale 2025, ne comprend plus que 2 impôts bâti ou non bâti.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié les locaux : la taxe sur le foncier

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES TAUX (%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévision)
Taux taxe d'habitation	26,55%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	27,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux taxe foncière sur le bâti	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	29,60%*	34,60%**	34,60%	34,60%
Taux taxe Foncière sur le non bâti	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%

*Le taux de 29.6% de TFB correspond à l'agrégation du taux communal de 13.31% (maintenu depuis 2014) et du taux départemental de 16.29% destiné à compenser la suppression de la TH (réforme fiscale 2021). ** Evolution des taux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) de 5 points en 2023

LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES BASES (%)

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2025, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée sur un an ressort à +1,70%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...). Cette augmentation des bases intervient après la forte augmentation de 2023 qui s'était établie à 7,1% et celle de 2024 établie à 3,9%.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prévision
Base Taxe Foncière sur le Bâti	5 955 558	6 025 844	6 041 642	6 180 302	6 311 725	6 420 368	6 417 750	6 790 321	7 263 124	7 614 262	7 743 704
Evolution de la base TFPB	1,98%	1,18%	0,26%	2,29%	2,13%	1,41%	-0,04%	5,80%	6,96%	4,83%	1,70%
Base Taxe Foncière sur le Non Bâti	93 051	27 517	49 024	29 979	31 150	32 762	31 577	32 103	35 531	29 928	30 436
Evolution de la base TFPNB	213%	-70%	78%	-39%	3,76%	4,98%	-3,62%	3,40%	10,67%	-15,77%	1,70%

3. DES RESSOURCES FISCALES 2025 EN LEGERE PROGRESSION suite à une revalorisation des bases de 1,70% en 2025 contre 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023, cumulé à une hausse de 5 points du taux de TF en 2023

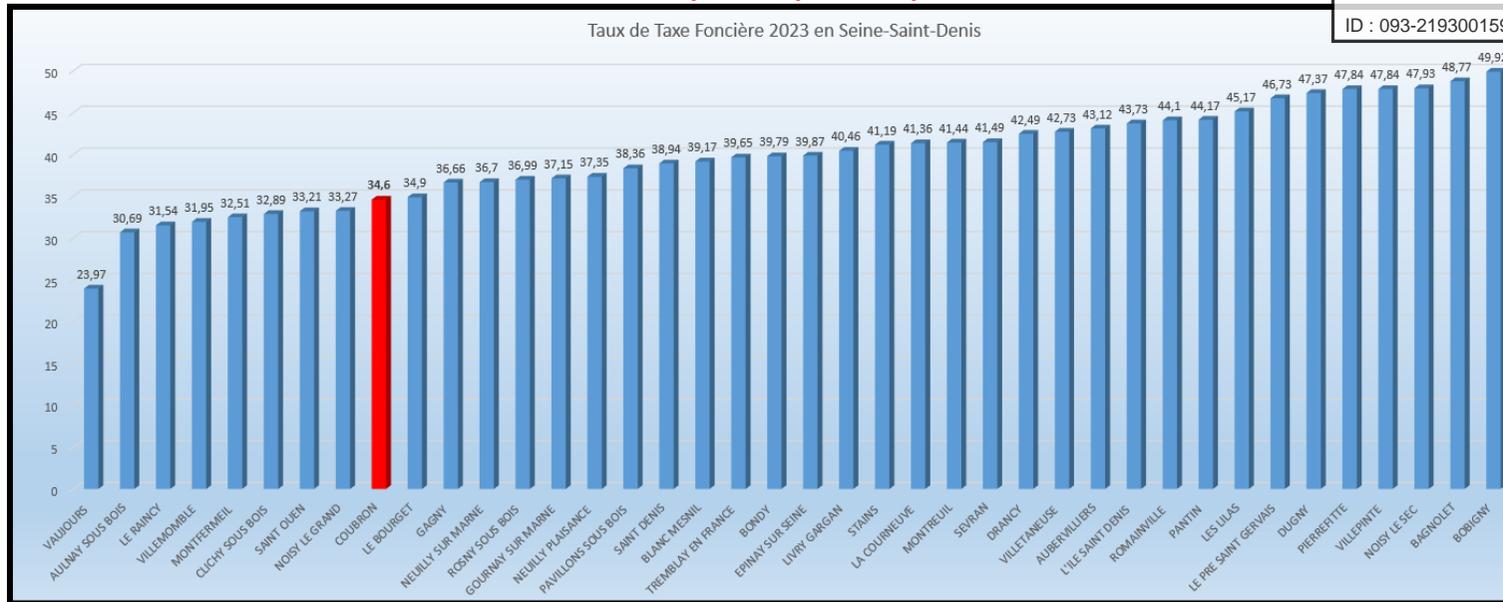
RESSOURCES FISCALES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévision 2025
Taxe foncière & habitation	3 210 340	3 258 912	3 371 562	3 381 932	3 499 883	3 732 505	4 382 345	4 561 503	4 639 049
Autres impôts locaux	11 517	11 304	9 853	5 180	40 846		6 124	2 403	0
État - compensation exo TF	1 896	1 981	1 957	2 049	25 822	26 923	28 502	29 655	29 000
État - compensation exo TH	78 870	88 146	85 840	93 263	0	0	0	0	0
Produit fiscal total annuel	3 302 623	3 360 343	3 469 212	3 482 424	3 566 551	3 759 428	4 416 971	4 593 561	4 668 049
Evolution annuel fiscalité	72 775	57 720	108 869	13 212	84 127	192 877	657 543	176 590	74 488

En 2024, les ressources fiscales nettes ont générés un produit de 4 593 561 €.

La prévision 2025 est moins favorable du fait d'une revalorisation des bases plus faible en 2025 (1,70% contre 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023). La revalorisation des bases est une décision gouvernementale qui s'impose aux collectivités, elle a été annoncée à 1,70%. Cette revalorisation des bases qui s'appuie sur l'inflation pourrait donc générer un produit fiscal supplémentaire de 74 K€ (sans augmentation des bases liées aux nouvelles constructions ou agrandissements).

Rappelons que le taux de taxe foncière appliqué sur la commune, à 34.6% (qui sera inchangé en 2025), est parmi les 25% les plus faibles appliqués sur les 40 communes que compte le département.

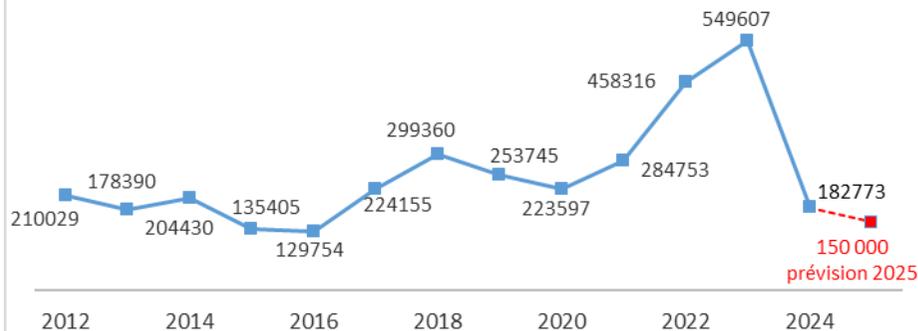
Envoyé en préfecture le 20/03/2025
 Reçu en préfecture le 20/03/2025
 Publié le
 ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE



4. FISCALITE INDIRECTE

Elle est fortement dépendante des recettes encaissées au titre de la Compensation pour perte de la taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par la commune.

Des droits de mutations qui enregistrent une forte baisse depuis 2024. La hausse amorcée en 2021 sur la période post-Covid est retombée et on atteint un montant assez faible en 2024 qui risque de se reproduire en 2025.



Après un repli du marché immobilier sur la période 2018-2020, la reprise amorcée en 2021 (soit transactions 2020 puisque les recettes sont perçues en n+1) s'était confirmée et même accélérée en 2022 (au titre de l'année 2021), témoignant du fort dynamisme du marché immobilier sur la période post-covid. **Notre commune, par sa singularité, son cadre de vie, et son environnement préservé se montrait attractive et c'était heureux.**

En 2023, ce sont 550 k€ qui ont été encaissés au titre des droits de mutations. **Un chiffre exceptionnel qu'il convient d'expliquer pour comprendre l'évolution attendue en 2024.**

En effet, en 2023, la ville a dépassé le seuil des 5000 habitants avec 5017 habitants recensés et c'est pour cette raison que les modalités de versement des droits de mutation ont été modifiées. Jusqu'en 2022, la ville percevait les droits de mutations de l'année précédente (n-1).

Mais à partir de 2023, la ville a perçu les droits de mutations de l'année en cours. En 2023, la commune a donc perçu ceux rattachés à l'année n-1, soit 2022, **ET** ceux de l'année en cours, soit 2023. L'année 2023 est donc une année de transition où on retrouve 2 années de droits de mutations (2022 et 2023).

En 2024, on retrouve une seule année de droit de mutation, ceux de l'année 2024. Le faible montant traduit la faiblesse des transactions immobilières enregistrées en 2024. Une prévision basse de 150 K€ sera portée au BP 2025 par prudence, compte tenu du contexte économique et institutionnel instable, même si la baisse des taux (fragile) pourrait laisser escompter une légère reprise.

Pour rappel le calendrier des droits de mutation est modifié et il n'y a donc plus de décalage temporel dans les versements.

Ces recettes fortement dépendantes de la conjoncture économique doivent faire systématiquement l'objet de **prévisions prudentes**

En outre, pour l'équilibre budgétaire, il est toujours plus opportun de constater une recette en excédent, que de devoir rééquilibrer les dépenses à la baisse du fait d'une prévision trop optimiste.

C'est pour cette raison que la prévision s'établira à 150 K€ pour 2025.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

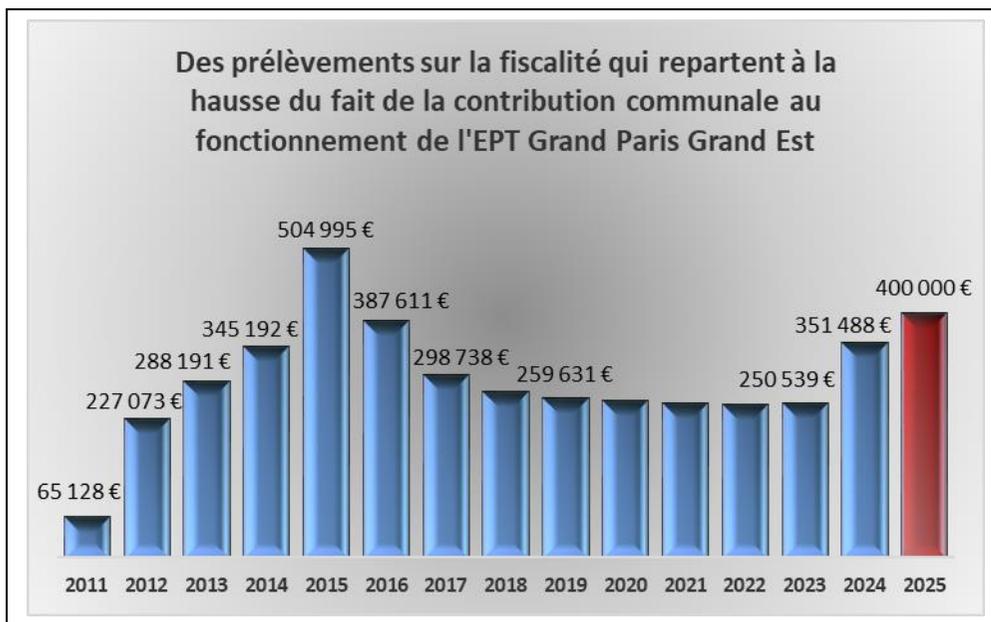
Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

5. DES PRELEVEMENTS SUR LA FISCALITE QUI CONTINUENT DE GREVER LE BUDGET

Pour 2025, le montant des prélèvements se situera à un niveau plus élevé que les années précédentes, 400 K€ contre 351 k€ en 2024. Ces prélèvements se composent principalement de la pénalité pour défaut de logements sociaux, et des charges d'intercommunalités (EPT).



Depuis 2011, l'Etat opère des prélèvements sur la fiscalité communale qui réduisent considérablement notre résultat d'année en année (FPIC, FNGR, loi SRU, contribution au redressement des finances publiques).

A ces prélèvements obligatoires, nous ajoutons les charges nées de l'intercommunalité (FCCT), soit la contribution communale au fonctionnement de l'EPT Grand Paris Grand Est.

Ces prélèvements étaient de l'ordre de 250 / 260 K€ depuis 2019 puis ils ont atteint un niveau de 350 K€ en 2024 et **nous devrions avoir un niveau encore supérieur en 2025, attendu autour de 400 K€.**

Cette augmentation attendue depuis 2024 résulte de deux effets cumulés :

- le **DOUBLEMENT PAR L'ETAT DE LA PENALITE QUE LA COMMUNE ACQUITTE AU NOM DU NON RESPECT DE LA LOI SRU** qui est passée de 67K€ en 2023 à 125K€ en 2024 et qui devrait du même ordre en 2025. **L'application sans discernement de cette pénalité par l'Etat, alors même que 70% de son territoire est inconstructible (zones naturelles ou agricoles), protégé, quand dans le même temps les pouvoirs publics ne cessent d'afficher (mais il ne s'agit bien que d'affichage), la nécessité de protéger l'environnement est proprement scandaleuse (qui plus est pour une collectivité déjà lourdement fragilisée financièrement par le niveau très faible des dotations qu'elle perçoit).**

- et de **l'augmentation du FCCT**, soit la contribution de la commune au budget du Territoire de Grand Paris Grand Est. Il avait en effet été acté en Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) que la **hausse de notre FCCT de 44 307€ à 76 515€, soit +73%**, soit aménagée avec 0% de hausse en 2023, 80% en 2024, et 125% en 2025 et 2026 pour attendre le FCCT « cible » en 2027. **De ce fait, la contribution communale à l'EPT, via le FCCT, passera de 76 515€ en 2024 à 92 960€ en 2025, soit +21%.**

Points clefs :

- ☛ Avec le dépassement du seuil des 5000 habitants en 2023 (recensement INSEE) la ville a perçu pour la première année en 2023 une dotation supplémentaire de 50 K€, la Dotation de Soutien Rurale que nous retrouvons en 2024 pour 91 K€ et qui devrait se retrouver en 2025 pour un montant sensiblement identique ;
- ☛ Une DGF dont l'enveloppe nationale est annoncée en hausse de 150 millions d'euros. Sans indication du détail de la répartition de cette hausse, nous n'avons aucune lisibilité sur le montant de la Dotation qui sera attribuée en 2025, nous en connaissons le montant définitif entre la mi-mars et le mois d'avril 2025 ;
- ☛ Un niveau de cette dotation, quelle que soit son évolution 2025 **tout simplement scandaleux quand on le compare aux autres communes, du Territoire de GPGE ou de Seine-Saint-Denis. Le préjudice par rapport aux moyennes Territoriales ou Départementales est évalué à plus de 632 000 € par an pour notre commune !**
- ☛ Une **fiscalité locale 2024** qui a généré 177 K€ de recettes supplémentaires en 2024 (revalorisation des bases de 3,9%) contre +658 K€ en 2023 ;
- ☛ Une nouvelle hausse du produit de la **fiscalité attendue en 2025, du fait de la revalorisation des bases fixée par l'Etat à +1,70% qui devrait générer un produit supplémentaire de 74 K€**, ce qui est relativement faible.
- ☛ Malgré cette faible évolution fiscale en 2025, et en dépit des charges qui elles sont attendues toujours en hausse, il est prévu de **maintenir une stabilité des taux communaux** ;
- ☛ Un **taux de Taxe Foncière à Coubron qui reste dans le quartile le plus faible du département de Seine-Saint-Denis**, alors même que nous percevons l'une des dotations, si ce n'est la dotation par habitant la plus basse ;
- ☛ Le **marché immobilier atone en 2024** avec des droits de mutation perçus en forte baisse, et une prudence à avoir sur ce poste pour la prévision 2025 du fait du contexte économique et institutionnel instable, quand bien même la baisse des taux d'intérêt pourrait amorcer une reprise sur ce secteur,
- ☛ Des **prélèvements attendus en forte hausse en 2025, avec la revalorisation de la contribution de la commune au budget du Territoire de 125%** (cette augmentation initialement prévue pour 2023 avait été reportée, pour tenir compte de la conjoncture, avec une montée en charge à partir de 2024...) et toujours le **maintien du DOUBLEMENT de la pénalité appliquée pour défaut d'atteinte des objectifs de construction de logements sociaux qui passe de 67 à 125 K€ en 2024 et qui se retrouvera en 2025.**

VIII. CAPACITE FINANCIERE

CAPACITE FINANCIERE : Une CAF nette positive qui s'est améliorée depuis 2019 et qui dégagne une épargne nette de 775

valeur globale	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (Prévisionnel)
Epargne de Gestion	260 147	892 983	1 065 093	903 708	990 281	1 723 569	1 045 918
Intérêts de la dette payée	-80 023	-77 346	-72 900	-70 423	-73 968	-73 968	-88 152
Epargne brute = CAF Brute	180 124	815 637	992 193	833 285	916 313	1 649 601	957 766
Remboursement capital de la dette	-172 075	-174 748	-178 233	-182 909	-183 360	-183 360	-182 639
Epargne nette = CAF nette	8 050	640 889	813 960	650 376	732 953	1 466 241	775 127

par habitant	2018	2019	2020	2021	2022	2023 5017 habitants	2024 (Prévisionnel) 5107 habitants
Epargne de Gestion	53,89 €	181,98	214,61	181,65	197,39	343,55	204,80
Intérêts de la dette payée	-16,58 €	-15,76	-14,69	-14,16	-14,74	-14,74	-17,26
Epargne brute = CAF Brute	37,32 €	166,22	199,92	167,49	182,64	328,80	187,54
Remboursement capital de la dette	-35,65 €	-35,61	-35,91	-36,77	-36,55	-36,55	-35,76
Epargne nette = CAF nette	1,67 €	130,61	164,01	130,73	146,09	292,25	151,77

. L'Epargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers

. L'Epargne brute (ou CAF brute) est ce qui reste après paiement de la charge d'intérêt pour rembourser le capital de la dette et les dépenses d'équipement

. L'Epargne nette (ou CAF nette) est ce qui reste après remboursement du capital de la dette pour financer les dépenses d'équipements

La **CAF nette** qui représente l'autofinancement disponible est restaurée depuis 2019 avec un résultat exceptionnel pour 2023 (du fait du dépassement du seuil des 5000 habitants qui avait généré des recettes nouvelles et des recettes doublées (suppression du décalage d'un an dans le versement de certaines dotations). Cette situation intervient après un niveau quasi nul en 2018. Depuis 2019 la capacité financière se situe entre 641 K€ et 814 K€ si on ne tient pas compte de 2023 qui est une année exceptionnelle (notamment avec la perception de deux ans de Droits de Mutation cf. supra). Cette amélioration de la CAF permet, depuis 2019, de réaliser tous nos investissements sans recourir à l'emprunt.

En 2025, la capacité financière devra encore être préservée en maîtrisant nos dépenses tout en améliorant nos recettes pour pouvoir dégager suffisamment d'Epargne nette pour financer notre programme d'investissement ambitieux (maison de la santé, Centre de loisirs et Médiathèque entre autres). Nous restons plus que jamais attentifs à la maîtrise de ces équilibres et la commune restera vigilante sur le niveau de ses dépenses et sur la recherche permanente de subventions pour financer ses investissements.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

La **CAF nette** représente l'autofinancement de la ville.

On note l'amélioration de la CAF depuis 2019, avec un pic en 2023.

Ainsi, après une CAF nette de 641 K€ en 2019, elle est de 814 K€ en 2020, 650K€ en 2021, 733 K€ en 2022 et 1 466 K€ en 2023. En 2024, elle est de 775 K€.

La CAF nette est constituée des crédits disponibles après le paiement de la dette pour financer les dépenses d'équipement.

Après une CAF nette quasiment nulle en 2018, la Ville est parvenue à restaurer ses marges de financement depuis 2019.

Il faut se féliciter, dans un contexte si dégradé, et en l'absence totale de soutien de l'Etat, que les efforts conduits depuis 2019 payent et que la commune ait pu voir, année après année ses résultats sensiblement s'améliorer, ce qui devrait lui permettre, avec l'aide de ses partenaires (MGP et Région Ile de France notamment) de financer ses investissements structurants sans recourir à l'emprunt.

UNE CAPACITE FINANCIERE A PRESERVER PAR UNE ACTION SUR LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

En ce qui concerne ses dépenses, la ville enregistre une forte hausse de ses dépenses (451 K€) composées essentiellement des dépenses publiques (chauffage), d'alimentation, de fournitures d'entretien et sur le matériel roulant essentiellement. Malgré la maîtrise de certaines dépenses avec une baisse de ses charges générales de 139 K€ l'augmentation des dépenses est plus importante que la baisse des autres dépenses de charges générales (voir tableaux suivants des plus fortes baisses représentant 139 K€ et des plus fortes hausses représentant 451 K€).

Parmi les recettes en hausse, outre la fiscalité citons :	Recettes positives sur la période 2023 / 2024
Impôts directs locaux	179 158,00
Redev. services périscolaires et enseign	44 813,35
Mandats annulés (exercices antérieurs)	39 830,75
Dotation de solidarité rurale	11 684,00
Communes (FSRIF)	11 168,00
Autres	11 603,87
Produits des cessions d'immobilisations	9 580,00
Dotation forfaitaire	6 619,00
Départements	6 000,00
Dotation nationale de péréquation	5 293,00
Taxe de séjour	4 917,61
FCTVA	4 618,06
Revenus des immeubles	4 549,45

Notons que l'autofinancement a bénéficié d'une amélioration des ressources fiscales. Avec une fiscalité directe locale qui croît de +179 K€ entre 2023 et 2024, un FSRIF qui augmente de +11 K€ et la mise en place de la taxe de séjour qui permet de générer 5 K€ de recettes fiscales supplémentaires.

La facturation des services publics périscolaires a également permis de facturer 45 K€ de produits supplémentaires par rapport à 2023.

L'organisation des jeux olympiques 2024 sur la commune a permis encore d'obtenir une aide de 6 K€ du département pour l'animation de la commune sur la période.

La location des salles sur 2024 a permis d'obtenir un revenus foncier de 5 K€ supplémentaires par rapport à 2023.

En 2024, **ce sont 451 K€ de charges générales en plus que 2023 sur des postes essentiels comme la voirie et les réseaux témoignant de la volonté la municipalité de mettre l'accent sur l'entretien de l'espace public et du cadre de vie.** Le poste de dépense de chauffage, lui, est le poste qui génère la plus forte baisse.

Liste des dépenses qui baissent (maîtrise des dépenses et recherche d'économies)	Dépenses négatives période 2023/2024
Chauffage urbain	-59 015,89
Alimentation	-15 314,84
Fournitures d'entretien	-12 775,07
Matériel roulant	-10 728,93
Taxes foncières	-8 149,00
Autres biens mobiliers	-8 121,99
Maintenance	-4 216,64
Autres matières et fournitures	-3 788,10
Autres impôts, taxes (autres organismes)	-3 649,61
Autres fournitures non stockées	-3 269,20
Frais de nettoyage des locaux	-3 154,00
Frais de télécommunications	-3 076,61
Versements à des organismes de formation	-2 660,00
Frais d'affranchissement	-1 162,50
TOTAL DES PRINCIPALES REDUCTION DEPENSES 2023/2024	-139 082,38

Liste des dépenses qui augmentent	Dépenses positives période 2022/2023
Voiries	240 906,66
Réseaux	30 921,07
Energie - Electricité	23 608,92
Fournitures scolaires	19 709,36
Bâtiments publics	18 867,50
Autres	18 597,91
Fêtes et cérémonies	13 779,90
Multirisques	13 524,47
Fournitures de voirie	11 132,35
Frais d'actes et de contentieux	11 205,09
Catalogues et imprimés	7 664,61
Autres honoraires, conseils	7 661,18
Autres frais divers	6 636,92
Eau et assainissement	6 510,25
Etudes et recherches	5 730,00
Bois et forêts	5 125,20
Achats de prestations de services	3 343,10
Transports collectifs du personnel	2 725,60
Contrats de prestations de services	1 791,00
Annonces et insertions	1 728,00
TOTAL AUGMENTATION DEPENSES PERIODE 2023/2024	451 169,09

Points clefs :

- ☛ Une **Capacité d'Autofinancement restaurée année après année depuis 2019, dans un contexte économique pourtant difficile n'apporte aucune aide à la commune ;**
- ☛ Une **amélioration du fait de l'effet combiné d'une hausse des recettes, mais également d'une maîtrise de nos dépenses** (efforts pour dégager de nouvelles recettes -régie publicitaire, droits de voirie...- recherche d'économies, la rationalisation de nos dépenses), qui doit nous permettre de poursuivre nos investissements sans recourir à l'emprunt ;
- ☛ Des efforts réalisés tout en maintenant une **posture volontariste sur l'entretien des espaces publics et la préservation du cadre de vie avec en 2024 une hausse très importante des dépenses liées à l'entretien et à la réfection de la voirie ;**
- ☛ Une situation qui implique donc, plus que jamais, **que les efforts engagés soient poursuivis en maintenant une vigilance permanente sur le niveau de nos dépenses de fonctionnement (pression constante sur les chapitres 011 frais généraux et 012 frais de personnel), et en poursuivant nos recherches de financements** pour éviter de retrouver la situation qui prévalait en 2018 avec une CAF quasi nulle.

IX. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2025

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

LE CONTRAT REGIONAL (CAR)

RECAPITULATIF PRIX DE REVIENT DES 3 PROJETS (CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL) – Projet initial

Commencé en 2019, La ville poursuit son programme pluriannuel de travaux avec le Contrat Régional déposé sur le portail de la Région en 02/2019.	1 ^{er} projet Réhabilitation RDC Maison de la Nature		2 ^{ème} projet Centre d'Accueil Loisirs Sans Hébergement		3 ^{ème} projet Médiathèque		Prix de Revient total des 3 projets Projet initial			
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Total HT	Total TVA	Total TTC	
Travaux divers (géomètre, VRD...)		0,00	19 250,00	23 100,00	14 500,00	17 400,00	33 750,00	6 750,00	40 500,00	
Construction Bâtiment		0,00	631 664,00	757 996,80	235 127,00	282 152,40	866 791,00	173 358,20	1 040 149,20	
Réaménagement RDC Maison de la Nature	267 400,00	320 880,00					267 400,00	53 480,00	320 880,00	
Honoraires techniques		0,00	101 295,00	118 175,00	46 303,00	54 253,00	147 598,00	24 830,00	172 428,00	
Frais annexes		0,00	17 300,00	18 360,00	8 300,00	8 760,00	25 600,00	1 520,00	27 120,00	
Gestion opération - AMO		0,00	53 000,00	63 600,00	23 000,00	27 600,00	76 000,00	15 200,00	91 200,00	
Prix de revient	267 400,00	320 880,00	822 509,00	981 231,80	327 230,00	390 165,40	1 417 139,00	275 138,20	1 692 277,20	
Mobilier		0,00	40 000,00	48 000,00	60 000,00	72 000,00	100 000,00	20 000,00	120 000,00	
Provision pour actualisation/révision			12 158,00	14 538,00	4 818,00	5 742,00	16 976,00	3 304,00	20 280,00	
Prix de revient meublé	267 400,00	320 880,00	874 667,00	1 043 769,80	392 048,00	467 907,40	1 534 115,00	298 442,20	1 832 557,20	
	Projet achevé		Démarrage des opérations de démolition au cours du 1 ^{er} trimestre 2023							

Projet initial

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES 3 PROJETS (CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL) - Projet actualisé

La réhabilitation de la Maison de la Nature a été lancée fin 2019 et s'est achevée en 2021. Les autres opérations seront portées en 2025 pour les montants provenant des marchés de travaux notifiés fin 2024.	Prix de revient total (projet actualisé)			Participation sous forme de subvention (sur le HT)					Participation sous forme de prêts (sur le HT)				Financement HT TOTAL (avec emprunt)	
	HT (prix actualisé)	TVA	TTC	Contrat Régional (CAR) *	Autres (DETR/FIM...)	%	C.A.F.	%	La Banque des Territoires	%	C.A.F.	%	HT TOTAL	%
Centre de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	1 031 777 €	206 355 €	1 238 132 €	410 000 €	0 €	40%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	410 000 €	40%
Médiathèque	402 641 €	80 528 €	483 169 €	160 000 €	95 000 €	63%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	255 000 €	63%
Réhabilitation Maison de la Nature (en cours)	285 377 €	57 075 €	342 452 €	130 000 €	53 963 €	64%	0 €	0%	87 000 €	30%	0 €	0%	270 963 €	95%
TOTAL DES 3 PROJETS (HT)	1 719 795 €	343 958 €	2 063 753 €	700 000 €	148 963 €	49,36%	0 €	0%	87 000 €	5%	0 €	0%	935 963 €	54%

Projet actualisé

* Le montant HT retenu par la Région est de 849 808 € pour la création du centre de loisirs sans hébergement contre 785 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 392 500 € sur cette base actualisée.

* Le montant HT retenu par la Région est de 349 922 € pour la création d'une médiathèque contre 320 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 160 000 € sur cette base actualisée.

La réhabilitation de la Maison de la Nature commencée en 2019 et s'est achevée en 2021. Cette opération n'apparaît donc plus dans les demandes budgétaires.

La réalisation d'un ALSH et d'une médiathèque, est engagée. Les travaux de terrassement ont ainsi démarré en février 2025.

Rappelons que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) avait fait réaliser à partir du 18 septembre 2023 des fouilles archéologiques sur ce site, par les services de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), qui avaient découvert des vestiges gallo-romains. Cela avait fortement ralenti le projet et nécessité de le modifier pour assurer sa compatibilité avec la conservation des vestiges.

Le marché a finalement été notifié fin décembre 2024 et les engagements réalisés sur 2024. La réalisation se trouvera sur l'exercice 2025 et 2026 pour un prix actualisé de 1 031 777 € pour l'ALSH et de 402 641 € pour la médiathèque (lot 1 à 12 du marché de travaux).

En ce qui concerne la maison de la santé, l'opération a également commencé sur 2024. Les engagements se retrouvent en 2025 pour un montant hors taxes de 512 164 € (lot 1 à 6 du marché de travaux).

LES AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT

En 2025 **la ville va terminer de payer les opérations commencées en 2024**, pour un montant de dépenses de 2 716 K€ avec en contrepartie des recettes de 1 366 K€.

Ce sont les **Restes à Réaliser (RAR) de 2024** qui trouveront leur exécution en 2025, ce sont essentiellement :

- La réalisation des travaux de la Maison de Santé pour 404 K€ ;
- La réalisation des travaux du nouveau centre de loisirs pour 1 294 K€ ;
- La réalisation des travaux de la médiathèque pour 507 K€ ;
- La réalisation de son programme de voirie communale pour 276 K€
(rue du Cottage/Av G. Dubois/Avenue du Contrat/Avenue Beauséjour)
- Le remplacement des luminaires d'éclairage public vétuste par des leds pour 173 K€ ;
- L'installation d'interphones dans les écoles pour 3 K€ ;
- La poursuite des travaux de marche en avant du rest ; scolaire G. Mercier pour 6 K€ ;
- La poursuite de l'opération de Vidéoprotection pour 5 K€
- La poursuite de l'opération « Micro-folies » pour 3 K€
- La poursuite de la reprise de concessions du cimetière (7 K€)
- La mise en place d'un nouveau site internet CITOPIA (6 K€)

Pour 2025, outre nos 2 projets structurants (maison de santé, ALSH/médiathèque), la municipalité souhaite poursuivre les réfections de voirie grâce au bail voirie mis en place en 2024 permettant la réalisation de manière efficiente de réfections ciblées de nos chaussées les plus dégradées.

D'autres opérations d'investissement importantes pour le cadre de vie, la transition énergétique ou la modernisation des équipements communaux sont prévues pour 2025.

Ainsi, à ce jour, les demandes de financements suivantes ont d'ores et déjà été déposées :

- financement du **relamping LED**, cout HT 652 161 €, sollicités 21,2% (soit 137 900€) auprès de la Région Ile de France et 56,5% (soit 368 829 €) auprès de l'Etat (DSIL 2025),
volet 1 « éclairage voie publique + pilotage »
volet 2 « parc sportif »
volet 3 « modernisation infrastructure »
- financement des travaux de « **rénovation et remplacement à neuf de l'ensemble de la toiture et les bardages latéraux des deux courts couverts de tennis** », cout HT 233 000 €, sollicités 43% auprès de la Région (soit 100 000 €) et 37% auprès de l'Etat (DSIL 2025), soit 86 400 €,
- financement du projet « **Forêt comestible coubronnoise** », cout HT 10 031,06 € HT, sollicités 70% auprès de la Région (2025), soit 7 000 €,
- financement de la « **réalisation de 12 nouveaux terrains de pétanque** », cout HT 28 334€ HT, sollicités 50% auprès de la Région (2025), soit 14 167€,
- financement de « **l'acquisition d'un panneau lumineux** », cout HT 21 840€, sollicité 50% auprès de la Métropole (Innover dans la Ville 2025), soit 10 920€,
- une demande de financement a par ailleurs été adressée à la CAF de Seine-Saint-Denis (200 000€) pour un financement complémentaire sur l'opération ALSH.

D'autres projets seront, naturellement, déposés dans le courant de l'exercice 2025.

Pour rappel, en 2024, la ville a obtenu la notification de subventions pour les opérations suivantes :

Année	Nature des travaux subventionnés	Partenaires	montant des travaux HT	% participation	Subvention notifiée	Etat d'avancement
2024	Mise aux normes Cantine centrale	DETR 2024/1217 DU 11/04/2024	82 135,40 €	80%	65 708,32 €	Opération en cours d'achèvement
2024	Préau/ombrière maternelle P. Bert	DETR 2024/1216 DU 11/04/2024	25 320,00 €	80%	20 256,00 €	Opération réalisée - Solde en attente
2024	REFONTE SITE WEB - FONDS "INNOVER DANS LA VILLE" PART INVESTISSEMENT	FMIN 2024	9 630,00 €	50%	4 815,00 €	Opération en cours
2024	REFONTE SITE WEB - FONDS "INNOVER DANS LA VILLE" - PART FONCTIONNEMENT	FMIN 2024	6 840,00 €	50%	3 420,00 €	Opération en cours
2024	ACQUISITION VEHICULE ELECTRIQUE pour la Police Municipal + borne de recharge (3ème véhicule)	FIM 2024 N°1869	39 686,00 €	30%	11 905,80 €	Opération réalisée - Solde en attente
2024	3EME VEHICULE ELECTRIQUE POLICE MUNICIPALE (UTILITAIRE)	REGION EX080225	64 059,00 €	30%	19 217,70 €	Opération réalisée - Solde en attente
2024	SECURISATION PERIMETRIQUE ET VOLUMETRIQUE DES ECOLES GEORGES MERCIER ET PAUL BERT DE COUBRON (FIPD)	FIPD	70 907,00 €	40%	28 362,80 €	Opération en cours
TOTAL DES SUBVENTIONS NOTIFIEES EN 2024					153 685,62 €	

Points clefs :

- ☛ La ***poursuite du projet de réalisation d'une maison médicale dont le marché a été attribué au début du 2nd semestre 2024*** (coût 557 k€ subventionné à 80%) ;
- ☛ La ***poursuite des projets ALSH et médiathèque avec l'attribution du marché fin 2024***, et le démarrage des opérations de terrassement en février 2025 ;
- ☛ ***L'achèvement des opérations engagées en 2024*** (opération de voirie, éclairage publique....) sur la commune ;
- ☛ Une volonté de pouvoir poursuivre nos efforts sur la voirie, par le recours à un prestataire unique dans le cadre du ***bail voirie*** attribué fin 2024 ;
- ☛ La ***poursuite des actions conduites par la commune pour obtenir systématiquement un maximum de financements extérieurs sur chacune des opérations projetées, 154 K€ de subventions notifiés en 2024, des dossiers sont déjà déposés pour 2025, pour plus de 800K€ en demande, d'autres sont en cours d'élaboration.***

X. ANALYSE DE LA DETTE ET EVOLUTIONS PREVISIBLES

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA DETTE

- ⇒ Un encours de la dette formé à **70%** par la Caisse d'Epargne, 22% par la Caisse des Dépôts et 8% par le Crédit Agricole.
- ⇒ Un encours de la dette qui baisse : **4 015 K€ fin 2024** contre 5 183 K€ fin 2017.
- ⇒ Une dette sécurisée *sans produits structurés* : **74%** des emprunts sont à taux fixes et les autres 26% indexés sur le livret A.
- ⇒ Avec un taux moyen de **1,89%**, l'encours de la dette démontre une bonne gestion.
- ⇒ L'encours de la dette a été renégocié en 2016. Cette renégociation a permis de redonner des capacités financières à la ville avec un abaissement de **144 000 €** dès 2017.

La dette est entièrement sécurisée et stabilisée car seuls les 2 emprunts Caisse des dépôts ne sont pas à taux fixe, mais indexé sur le taux de rémunération du livret A. A noter néanmoins le maintien du taux du livret A en 2024 et la baisse de celui-ci le 1^{er} février 2025 passant de 3% à 2,4%.

CARACTERISTIQUES DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2024 PAR PRETEUR : Un encours essentiellement à taux fixe avec un taux moyen de 1,89%

Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Part dans le capital emprunté	Type de taux	Taux d'intérêt	Date fin	Montant de l'emprunt	CRD au 31/12/2024	IRD au 31/12/2024	Capital appelé en 2025	Intérêts appelés en 2025	
E 31	CONTRAT	15/06/2015	CRCA LIVRY GARGAN	8,33%	Fixe	1,7%	07/07/2035	456 152	264 402	25 609	22 601	4 377
E 32	45745	27/01/2016	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20,24%	Variable	1,0%	01/03/2057	1 108 000	962 277	741 917	15 138	37 705
E 33	9682075	08/01/2016	C.E ILE DE France	14,61%	Fixe	2,3%	05/04/2041	800 000	572 037	112 592	29 290	12 626
E 34	9834907	24/11/2016	C.E ILE DE France	16,10%	Fixe	1,4%	05/12/2039	881 673	605 494	63 712	36 666	7 948
E 35	9836371	24/11/2016	C.E ILE DE France	39,13%	Fixe	1,3%	25/12/2041	2 142 163	1 530 205	174 733	81 029	19 262
E 36	5332857	12/12/2019	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1,59%	Variable	3,8%	01/08/2060	87 000	80 159	68 142	1 103	3 047
Total pour budget Ville de Coubron			100,00%		1,89%		5 474 988	4 014 574	1 186 705	185 827	84 964	

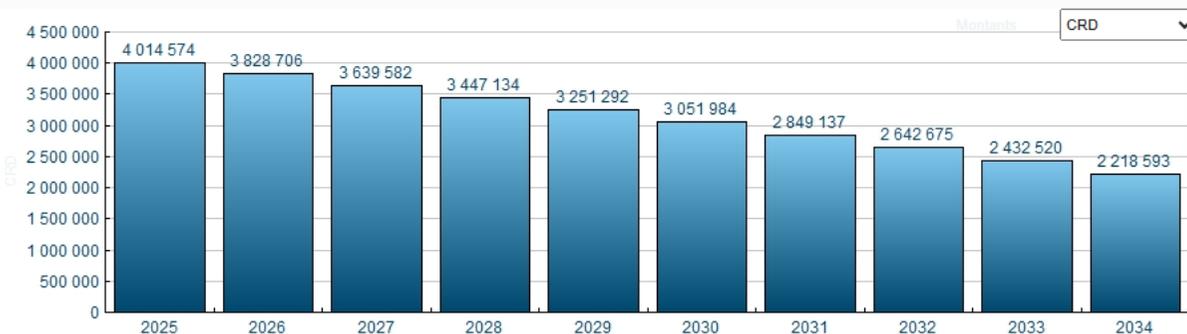
REPARTITION PAR PRETEUR	Emprunt contracté à l'origine par prêteur	
	(en €)	(en %)
C.E ILE DE FRANCE	3 823 836	69,84%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 195 000	21,83%
CRCA LIVRY GARGAN	456 152	8,33%
Total de la répartition	5 474 988	100,00%

Encours de la dette au 31/12/2024 par prêteur	
(en €)	(en %)
2 707 736	67,45%
1 042 436	25,97%
264 402	6,59%
4 014 574	100,00%

Type de taux	Composition de la dette par type de taux	
	(en €)	(en %)
Fixe	2 972 138	74,03%
Variable	1 042 436	25,97%
Total de la répartition	4 014 574	100,00%

TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU SUR LA PERIODE 2025 à 2034 : le capital de la dette baisse de 55% en 10 ans

Vous êtes sur l'entité
VILLE - Ville de Coubron - Exercice 2025



Points clés :

☛ Une **dette sécurisée**, les deux seuls emprunts à taux variables ayant été contractés auprès de la Caisse des Dépôts. Néanmoins, ceux-ci sont adossés à l'évolution du taux de rémunération du Livret A. Pour 2024, aucune modification des taux n'a été enregistré. Pour 2025, on enregistre une baisse au 1^{er} février 2025 de 3% à 2,4%.

☛ Un **encours de la dette qui baisse**, et la perspective de pouvoir équilibrer le budget 2025 sans recourir à l'emprunt.

XI. TRANSFERT DE COMPETENCES VERS LE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

L'IMPACT FINANCIER DU TRANSFERT DE COMPETENCES VERS GRAND PARIS GRAND EST

L'EPT Grand Paris Grand Est a intégré les compétences suivantes : développement économique, transports, gestion des déchets, assainissement et eau, habitat, urbanisme, aménagement, rénovation urbaine, emploi, formation, insertion, équipement de proximité. Ces transferts de charges donnent lieu dès 2016, au versement d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). Ce fonds correspond au transfert de compétences estimées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Le FCCT comprend les charges transférées et une quote part des charges de fonctionnement de l'EPT.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	% augmentation 2024/2025
FCCT (Fonds de contribution aux charges territoriales)	42 798 €	43 312 €	43 399 €	44 307 €	47 452 €	76 541 €	93 000 €	+21,50%

Le montant du FCCT 2025 intègre **la revalorisation 2025 du FCCT**.

Précisons, comme évoqué supra, que suite à un long travail réalisé au cours de l'année 2022 pour procéder à une actualisation des contributions des communes au budget du territoire, il avait été acté en Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales du 18 octobre 2022, **une hausse du FCCT qui s'avère être de 21,50% pour notre commune cette année avec un montant de FCCT 2025 de l'ordre de 93 000 € (contre 76 541 € en 2024)**.

Cette hausse, très forte, reste néanmoins dans la moyenne des hausses subies par les communes, certaines ayant vu leur FCCT croître dans des proportions bien plus importantes.

Pour rappel, en 2022 la CLECT avait acté une forte augmentation du FCCT applicable dès 2023 avec la possibilité de retenir la règle générale ou 1 des 2 options proposées pour absorber la hausse progressivement. En effet, compte tenu de l'extrême tension qui devait peser sur les budgets communaux en 2023, l'EPT avait proposé différents scénarios aux communes pour atteindre le montant de FCCT retenu.

Notre commune, en séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2022, avait décidé de maintenir le FCCT 2023 au niveau de 2022 augmenté de la seule revalorisation des bases soit +7,1% puis d'effectuer un rattrapage sur 2024 (80%), 2025 (125%) et 2026 (125%) avec un « atterissage » en 2027 sur le montant déterminé (option N°2).

REGLE GENERALE

Villes dont le FCCT augmente - RG2	
2023	Prise en charge de 50 % de l'évolution du FCCT
2024	Prise en charge de 80 % de l'évolution du FCCT
2025	Prise en charge de 100 % de l'évolution du FCCT
2026	Prise en charge de 100 % de l'évolution du FCCT

OPTION N°2

Option 2 - CP2	
2023	Pas d'évolution du FCCT
2024	Prise en charge de 80% de l'évolution du FCCT
2025	Prise en charge de 125% de l'évolution du FCCT
2026	Prise en charge de 125% de l'évolution du FCCT

SUR L'ÉVOLUTION DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

Pour la cinquième année consécutive, la ville, comme l'ensemble intercommunal du Grand Paris Grand Est, n'a pas été concernée par l'évolution des indicateurs (notamment du revenu moyen des habitants du territoire qui augmente moins vite que la moyenne nationale).

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

La création de la Métropole a entraîné d'importantes variations des reversements et prélèvements du FPIC pour la Ville et l'ensemble du territoire. **Pour les années à venir, la Ville ne devrait pas être concernée ni par le prélèvement ni par le versement.** L'évolution des indicateurs (revenu par habitant, potentiel financier agrégé) pourrait toutefois conduire à un prélèvement mais qui resterait dans tous les cas limités compte tenu de la proximité du territoire avec le seuil de prélèvement.

En 2025, nous ne prévoyons aucune inscription budgétaire, du fait de la non réalisation de cette dépense depuis 2020.

SUR LA QUESTION DE L'HARMONISATION DES TAUX DE LA TEOM

L'EPT Grand Paris Grand Est dispose depuis sa création de ressources propres avec la perception directe de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et est décisionnaire en matière de vote des taux depuis 2017.

Jusqu'en 2022, ces taux, différents pour chaque commune, étaient restés inchangés.

Or, la loi NOTRe prévoit que le taux de la taxe doit être uniformisé sur chaque Territoire, dix années au plus tard après leur institution, soit en 2026 pour Grand Paris Grand Est, le Conseil de territoire étant libre de déterminer les modalités de convergence des taux.

La détermination d'un taux unique avait été arbitrée en 2024. Le taux cible, vers lequel devaient converger les taux des communes, avait été fixé à 7,35% pour 2024.

Rappelons que le taux applicable à Coubron pour la TEOM était de 8,5% jusqu'à 2021. Il est ensuite passé à 8,33% en 2021 et 8,17% en 2023 et à 7,35% en 2024, soit, depuis 2022, une trajectoire à la baisse favorable pour les contribuables Coubronnois.

Ajoutons enfin qu'il a été mis fin, par le Territoire, aux exonérations facultatives de TEOM dont bénéficiaient 3 centres commerciaux (les Arcades à Noisy-le-Grand, Rosny 2 à Rosny 2 et le Chêne Pointu à Clichy-sous-bois), ce qui devrait générer un produit supplémentaire pour Grand Paris Grand Est d'environ 1 million d'euros, avec donc une incidence positive sur l'ajustement du taux cible de TEOM à opérer.

La décision pour 2025 sera validée en séance du Conseil de Territoire en mars 2025, mais le taux arrêté en bureau exécutif a été fixé à 7.20% pour 2025, soit une nouvelle baisse pour les coubronnois (-0.15 points).

Evolution TEOM	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025
Clichy-sous-Bois	9,67%	8,83%	7,35%	7.20%
Coubron	8,33%	8,17%	7,35%	7.20%
Gagny	8,13%	8,07%	7,35%	7.20%
Le Raincy	6,53%	7,26%	7,35%	7.20%
Les Pavillons-sous-Bois	7,67%	7,83%	7,35%	7.20%
Livry-Gargan	6,89%	7,44%	7,35%	7.20%
Neuilly-Plaisance	8,00%	8,00%	7,35%	7.20%
Neuilly-sur-Marne	7,17%	7,58%	7,35%	7.20%
Noisy-le-Grand	6,45%	7,23%	7,35%	7.20%
Rosny-sous-Bois	7,12%	7,56%	7,35%	7.20%
Vaujours	8,53%	8,27%	7,35%	7.20%
Villemomble	6,93%	7,46%	7,35%	7.20%
Total (TMP)	7,25%	7,62%	7,35%	7.20%

Points clefs :

- ☛ *Nous sommes dans la période « d'évolution du FCCT 2022-2027 » qui **impacte lourdement le budget communal depuis l'exercice budgétaire 2024 avec de nouvelles revalorisations attendues pour 2025 et 2026** ;*
- ☛ *A périmètre de compétences assurées identiques, **l'augmentation du FCCT 2024, a été de l'ordre de 29 K€ (+61%)** ;*
- ☛ *Pour 2025, l'augmentation sera de 17 K€ (+21,05%) ;*
- ☛ *Les modalités de convergence des taux de TEOM ont été **favorables à la commune et aux contribuables Coubronnais en 2022 (8,33%) en 2023 (8,17%) et en 2024 (7,35%)**.*
- ☛ ***Pour 2025, l'évolution de ce taux devrait à nouveau être favorable, en nouvelle baisse de 0.15 points à 7.20%.***

Perspectives générales sur l'environnement financier 2025 et points de vigilance principaux présidant à l'élaboration du Budget Primitif

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 093-219300159-20250320-25_004-DE

- ✗ Une **croissance mondiale de 3,2% attendue en 2025 et de 1,2% dans la zone Euro**,
- ✗ Une **décélération de l'inflation commencée fin 2023, poursuivie en 2024 et qui devrait se maintenir sur la même trajectoire en 2025** (devant s'établir à 13,5% fin 2025), les coûts des matières premières et énergétiques voient leur évolution ralentir, voire même baisser pour l'électricité et le gaz (annonces SIGEIF et SIPPAREC), mais restent toujours bien supérieurs à ceux d'avant crise,
- ✗ Une **croissance attendue en France en 2025 à un niveau très faible** (0.9% annoncé par le gouvernement dans le cadre de la Loi de finances, niveau faible mais déjà considéré comme optimiste par les observateurs au vu des indicateurs conjoncturels les plus récents),

- ✗ Des **concours de l'Etat qui pourraient profiter très faiblement à notre commune** (hausse de 150 millions d'euros de l'enveloppe nationale de la DGF, mais baisse dans le même temps des subventions du Fonds Vert de 2.5 milliards en 2024 à 1 milliard d'euros en 2025),
- ✗ Malgré tout, le **niveau de DGF perçu par Coubron reste tout simplement inacceptable** par rapport aux moyennes territoriales, départementales et même nationales,
- ✗ Une **revalorisation par l'Etat des bases locatives de +1.70% en 2025**, liée au niveau de l'inflation, qui pèsera sur le budget des ménages propriétaires,

- ✗ Un **résultat 2024** qui, alors que nos deux plus grosses opérations d'investissement sont désormais engagées, témoigne d'une **gestion rigoureuse** puisqu'il est positif, à 2 357K€,
- ✗ Des **charges générales qui affichent une hausse assez conséquente en 2024**, hausse portée principalement par les **travaux de rénovation / réfection de nos voiries** engagés en 2024 et poursuivis en 2025, via le bail voirie contracté par la commune au 1^{er} semestre 2024,
- ✗ Des **charges de personnel qui affichent une hausse en 2024** (à effectif constant), portées par le GVT et des revalorisations règlementaires, et qui devraient connaître le même sort en 2025 principalement en raison de la **hausse de + 3 points des cotisations CNRACL passant de 31.75% en 2024 à 34.75% en 2025**,
- ✗ Une **baisse des coûts énergétiques attendue pour 2025**, mais des prix qui néanmoins restent toujours bien plus élevés que ceux d'avant crise de l'énergie, et sans aucun dispositif de soutien,
- ✗ Des **dépenses de fonctionnement** qui, en dépit des efforts réalisés, **seront certainement à nouveau en hausse en 2025**, portées par le poste des dépenses des frais de personnel (diverses revalorisations et hausses de cotisations) et des charges générales (avec toujours une posture volontariste sur l'entretien de la voirie et le cadre de vie),

- ✗ **Des taux de fiscalité locale qui seront maintenus à l'identique en 2025**, Coubron se situant dans le quartile des communes bénéficiant de la **taxe foncière parmi les plus faibles de tout le département**,

- ✗ La commune **poursuit son désendettement** (aucun emprunt réalisé depuis près de 10 ans, si on exclut un emprunt modéré en 2019 pour 87K€ adossé au Contrat d'Aménagement Régional pour la rénovation de la MDN) et souhaite maintenir cette trajectoire autant que possible sur le prochain exercice,
- ✗ Une **capacité d'autofinancement** qui devrait permettre d'envisager un **budget 2025 sans recourir à l'emprunt**,

- ✗ **Un programme d'investissement lourd en 2025 qui va mobiliser toutes les capacités financières communales dégagées sur les derniers exercices dans le but de réaliser ce programme indispensable à la commune** qui sera centré sur la **poursuite du projet de l'ALSH / Médiathèque**, de la **Maison de Santé**, la **voirie** et **l'achèvement des opérations engagées en 2024**.